

III. — MAROC

A l'aube de 1983, le régime politique doit relever trois défis essentiels pour la consolidation du consensus national auquel son avenir est profondément attaché : mener à bien la stratégie du référendum confirmatif pour entériner la marocanité du Sahara occidental, renouveler par un succès électoral, qui soit issu d'un processus de démocratisation contrôlée, un système d'alliances qui lui assure le contrôle politique de la société, relancer une économie en crise pour endiguer le flot grandissant des frustrations et des inégalités sociales.

I. — LE RÉGIME FACE AU DÉFI SAHARIEN : CONTROVERSES AUTOUR DU RÉFÉRENDUM

Assuré d'une certaine maîtrise militaire du terrain, en dépit d'une recrudescence de harcèlements sahraouis (1), le Maroc entend bien négocier ces atouts au service de sa stratégie du référendum confirmatif, dès lors que se dessine du côté maghrébin une évolution favorable des positions algérienne et libyenne, accompagnée d'une relance de processus unitaire (2). Le commandant Jalloud a en effet déclaré devant une délégation marocaine « que son pays ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas d'État au Sahara occidental » (3), tandis qu'en Algérie les options modérées et réalistes de C. Bendjédid ont pris le pas sur les tendances maximalistes et hégémoniques du groupe de Yahiaoui (4)... La rencontre au sommet du 26 février entre le roi Hassan II et le président algérien va cristalliser les espoirs marocains autour de la dynamique de paix véhiculée par ce rapprochement spectaculaire, sans pour autant dissiper toutes les interrogations sur le sens et les modalités du règlement du conflit que ce geste symbolique laisse en suspens. Préparée par de nombreux contacts — incessants et à différents niveaux depuis 1978 — et très longtemps attendue au point qu'on finissait par ne plus y croire, cette rencontre a fait l'objet d'une très large publicité dans la presse marocaine, qui s'est attachée dans la foulée de l'enthousiasme populaire ambiant, à replacer l'événement dans la perspective d'une solidarité retrouvée et d'une coopération bi-latérale plus ample et plus soutenue.

Pourtant, le désengagement libyen et le rapprochement algéro-marocain n'ont pas pour autant conforté les thèses sahariennes du Maroc, ni levé toutes les ambiguïtés sous-jacentes à la recherche d'une solution pacifique dans un nouvel

(1) Cf. *Le Monde*, 26 janvier 1983.

(2) Cf. *Supra* in « Chronique Diplomatique », Relations intermaghrébines.

(3) Selon *Al Bayane*, 4 février 1983.

(4) *supra* Chronique politique Algérie.

espace politique maghrébin, assaini et normalisé (5). Le porte-parole du ministère algérien des Affaires étrangères a en effet coupé court dès le lendemain à toute interprétation hâtive sur « l'esprit » de la rencontre, en soulignant qu'elle entrait dans le cadre de la « disponibilité entière de l'Algérie » pour aider à trouver une « solution conforme au droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance ». L'apparente neutralité de l'Algérie que les autorités marocaines espéraient mobiliser à partir de ces retrouvailles, n'impliquait donc pas de changement profond sur le respect des principes et des engagements qu'elle avait défendus jusqu'ici à propos du Sahara occidental. Le Front POLISARIO ne manquait pas de son côté de saluer avec satisfaction une telle initiative qui vise selon lui à favoriser les négociations directes qu'il a toujours réclamées, tout en ajoutant que la paix passait « par le retrait du dernier soldat marocain du territoire sahraoui et le respect par le Maroc de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RASD ». C'est ce qui explique la prudence avec laquelle le souverain a évoqué dans son discours du trône du 3 mars la rencontre avec le président Chadli Bendjédid. Refusant tout triomphalisme, il a simplement mis l'accent sur les perspectives de concertation et de négociation qu'elle offrait pour résoudre les problèmes bilatéraux et faciliter la normalisation des rapports entre les deux pays. Les contacts se sont d'ailleurs poursuivis au cours du mois de mars au niveau ministériel, dans un premier temps en la personne de M' Boucetta qui s'est rendu discrètement à plusieurs reprises à Alger, puis dans un cadre plus officiel avec la visite de travail de M. Basri, venu étudier à la tête d'une importante délégation les différentes mesures politiques, techniques et juridiques destinées à faciliter la circulation des personnes et des biens. Après s'être fait attendre, son homologue algérien, M. Yala, se rendra à son tour au Maroc le 26 mai, pour confirmer la poursuite du rapprochement algéro-marocain, mais pour en marquer également les limites, dans la mesure où le roi Hassan II déclinait l'invitation des présidents C. Bendjédid et H. Bourguiba de participer à Alger, à la fin du même mois, à un sommet maghrébin. Cette défaillance signifiait que le Maroc n'entendait pas céder à la pression d'une diplomatie maghrébine plus ou moins acquise à la cause sahraouie, à un moment où les responsables du Front POLISARIO réaffirmaient leur volonté de poursuivre une guerre d'usure, et leur attachement politique à un Maghreb arabe révolutionnaire et débarrassé de toute présence étrangère. Il paraissait difficile au souverain marocain de ne pas se récuser dès lors que les autorités algériennes et même tunisiennes laissaient entendre à quelques jours du sommet africain que la dynamique maghrébine ne pouvait se développer au détriment des intérêts légitimes du peuple sahraoui et de la reconnaissance à terme d'une entité étatique à part entière. Bien que déçu par l'attitude peu constructive de la délégation marocaine, lors d'une rencontre officieuse tenue pour réelle par le président de la RASD, mais énergiquement démentie par M' Hamed Boucetta, le Front POLISARIO décidait après maints entretiens et marchandages de ne pas participer au 19^e sommet de l'OUA, afin de couper court aux manœuvres de la diplomatie marocaine qui s'apprêtait de nouveau à mobiliser une « minorité de

(5) Cf. M. JIBRIL — « La nouvelle donne maroco-algérienne », *Lamaf* 1983 : 4-6.

blocage » et à boycotter la réunion annuelle (6). Cet effacement tactique n'a pas terni, loin de là, la cause sahraouie qui a été vigoureusement plaidée à plusieurs reprises au cours des débats, notamment par les présidents malgache, zambien et mauritanien. En effet, l'OUA adopte finalement une résolution désignant le Maroc et le POLISARIO comme seules parties en conflit, et les invitant à engager des négociations directes pour parvenir à un cessez-le-feu. Sans s'opposer au consensus, M' Hamed Boucetta n'a pas manqué d'exprimer les réserves de son pays sur une décision qui habilite expressément comme négociateur un interlocuteur que le Maroc s'est refusé jusqu'ici à reconnaître ; seule satisfaction, l'absence de référence explicite à la RASD, et de prescription formelle sur le retrait des troupes et de l'administration royales, de telles modalités étant laissées à l'appréciation du « groupe de mise en œuvre » lui-même passablement divisé et donc perméable à certaines pressions (7). L'application de cette résolution suscite les réactions les plus diverses, allant de la contestation pure et simple de tout référendum de la part de l'AOSARIO, jusqu'aux interprétations les plus étroites et tendancieuses, fondées sur une argumentation très spéieuse (8). Ainsi le Front POLISARIO mettra-t-il davantage l'accent, offensive militaire à l'appui, sur l'engagement des négociations directes comme préalable à toute initiative du Comité de mise en œuvre ; tandis que le roi Hassan II, faisant valoir que l'OUA a seulement exhorté le Maroc à entamer des négociations, s'attachera plutôt à s'en remettre à ce Comité pour arrêter les dispositions pratiques du référendum, quitte à en faciliter même l'organisation et à « en accepter la vérité même si elle est amère ». En aucune façon, le souverain marocain ne s'estime tenu, par cette résolution, « à offrir sur un plateau d'argent le Sahara à un ramassis de mercenaires » (9). Les perspectives d'un règlement politique du problème saharien vont s'éloigner de plus en plus, dès lors que réapparaissent les conceptions intransigeantes des parties les plus concernées par le conflit, et à mesure que se développe une véritable « bataille des mots », alimentée par les accusations mutuelles de rejet catégorique ou de violation de l'esprit et de la lettre des décisions africaines. Poursuivant la polémique, M' Hamed Boucetta s'étonne dans une déclaration du 16 août à *Al Alam*, que la Commission chargée d'appliquer le référendum au Sahara ne se soit toujours pas réunie deux mois après Addis-Abeba et à trois mois de l'échéance fixée ». Le roi, de son côté, soulignera dans son discours du 20 août la disponibilité constante du Maroc pour organiser le référendum, par rapport à ceux qui « veulent en retarder la tenue par peur du résultat » ; une manière habile d'éluder les responsabilités marocaines en se déchargeant sur la carence des organes compétents de l'OUA et sur l'obstruction délibérée de certaines parties. Comment pourrait-on en effet craindre l'échéance, du côté marocain, puisque le référendum n'est appelé, suivant la formule même du roi devant les treize nouveaux gouverneurs, à « n'être qu'une nouvelle forme de renouvellement de la première et de la deuxième allégeance par laquelle les habitants du Sahara ont prêté serment

(6) Sur le 19^e sommet de l'OUA, voir notamment *Le Monde* du 7 au 14 juin.

(7) Voir le texte de la Résolution *infra Documents*.

(8) Cf. Z. DAUD - « OUA : La bataille des mots », *Lamailif* 1983 : 12-14.

(9) *Le Monde*, 10-11 mars.

devant nous ». A l'inverse, le Front POLISARIO dont les attaques incessantes durant l'été (10) avaient pour but de manifester la constante capacité de combat des forces de la RASD, n'a eu de cesse de fustiger les desseins foncièrement ambigus du Maroc, visant à écarter indéfiniment toute négociation directe et à consolider ses positions militaires avec l'aide massive des USA pour faire entériner le statu quo par un pseudo-référendum.

Devant l'impossibilité d'organiser une rencontre bilatérale entre les deux belligérants, le secrétaire général par intérim de l'OUA avait mis au point à l'issue de sa tournée en juillet une formule suivant laquelle les deux parties seraient invitées à la même table avec les membres du Comité de mise en œuvre pour engager, par leur intermédiaire, les négociations sur les conditions d'un cessez-le-feu. Cette médiation n'a pas davantage abouti, puisque le mini-sommet d'Addis-Abeba prévu pour se dérouler du 21 au 22 septembre était ajourné *sine die* le 23, en raison d'une nouvelle défection du Maroc (11). Le même jour, le ministre marocain des Affaires Etrangères déclarait qu'il ne désespérait pas de voir le Comité de l'OUA se réunir à nouveau... de même que le roi, quelques jours plus tard, réaffirmait devant l'Assemblée générale des Nations Unies que le Maroc était toujours prêt à tenir le référendum, en accordant toutes les facilités à tous les observateurs, et à être tenu par les résultats... Il soulignait également dans un mémorandum adressé aux membres de l'ONU et aux chefs d'État de l'OUA que « rien ni personne ne peut obliger un ou plusieurs États et notamment le Maroc » à négocier avec un « interlocuteur qui n'est ni un État ni une organisation internationale ». Cette argumentation n'a eu, semble-t-il, aucun effet sur l'Assemblée générale des Nations Unies qui a adopté le 7 décembre par consensus une résolution, approuvée auparavant selon la même procédure par la commission de décolonisation, et reprenant à son compte celle du XIX^e Sommet d'Addis-Abeba (12). L'année s'achève sans que ce référendum dont le principe et le terme étaient apparemment acceptés par toutes les parties, ait pu être organisé dans le territoire, résultat aussi étrange que décevant eu égard aux effets prévisibles de l'assainissement des relations intermaghrébines, mais conséquence somme toute logique du profond désaccord entre le Maroc et les autres parties sur la signification implicite de la consultation, et sur sa portée politique sous-jacente.

Même s'il se retrouve isolé diplomatiquement, le Maroc peut se targuer d'avoir gagné du temps en s'abritant derrière la position défendue à Nairobi d'un référendum dont toutes les modalités ont été alors précisées, ce qui interdit à ses yeux de prendre toute nouvelle décision notamment des négociations directes et préalables avec le POLISARIO. Il paraît également assuré que son armée et son administration seront maintenues dans le territoire soumis à référendum. Comme en outre la stratégie du mur, qui est en cours d'achèvement, s'avère de plus en plus efficace et dissuasive, le Maroc croit trouver dans la maîtrise militaire du terrain de nouvelles et sérieuses raisons pour justifier l'anachronisme voire le discrédit de tout cessez-le-feu. Les violents combats qui opposent les FAR aux forces

(10) *Le Monde*, 13 juillet, 16 juillet, 29 juillet, 2 août.

(11) *Le Monde*, 24 septembre.

(12) *Le Monde*, 10 décembre;

sahraouies à la fin décembre, à une cinquantaine de kilomètres de Bou Craa, donnent pourtant à penser le contraire, le POLISARIO voulant démontrer à la fois la permanente vulnérabilité des lignes de défense marocaines, et la fragilité de la position de repli diplomatique derrière le compromis de Nairobi.

Année des dupes que cette année 1983 au terme de laquelle les positions réapparaissent comme figées et toujours irréductibles, alors que chacune des parties au conflit, au prix de concessions jugées importantes et de renversements d'alliance apparemment décisifs (13), croyait y voir sinon le dénouement du moins l'amorce d'un règlement équitable et concerté, dans la foulée d'un processus de réconciliation et de coopération intermaghrébines, fortement stimulant et mobilisateur (14). De nombreux indices permettaient de tester que la volonté de négocier et d'aboutir à un compromis, finirait par l'emporter sur la défense intransigeante d'intérêts nationaux, fondée pour l'Algérie sur la fidélité aux principes sacro-saints de l'autodétermination, et pour le Maroc sur la revendication « légitime » de « droits historiques ». La rencontre Hassan II/Chadli présupposait la reconnaissance à terme par le souverain du Front POLISARIO, à la faveur de rencontres secrètes puis publiques, et en contrepartie d'une cessation des attaques pour contribuer à parvenir à un accord négocié. En persuadant la RASD de ne pas participer au Sommet d'Addis-Abeba, l'Algérie comptait bien que le Front POLISARIO puisse obtenir du Maroc par ce geste, la reconnaissance officielle comme interlocuteur... Il est également acquis que certains responsables algériens étaient prêts à faire obtenir du POLISARIO, en échange de l'indépendance, des avantages économiques dans les domaines des phosphates et de la pêche, et même à les intéresser largement aux retombées économiques et financières du projet de gazoduc Algérie/Espagne, ou de l'exploitation commune du fer de Gara Djebilet (15). L'activisme diplomatique de la Tunisie pour élargir et renforcer la coopération intermaghrébine, pouvait s'interpréter comme une forme de banalisation du problème sahraoui et une invite implicite à rechercher un compromis pour dégager le Grand Maghreb de cette ornière saharienne et faciliter ainsi sa réactivation (16). Seul le lâchage du POLISARIO par la Libye et son rapprochement surprenant avec Rabat, paraissaient revêtir une signification ambiguë, dans la mesure où un tel comportement dirigé essentiellement contre l'Algérie pouvait servir la cause marocaine, aussi bien que la cause sahraouie, si le Colonel Kaddhafi entendait l'utiliser au service de sa stratégie « d'États-Unis du Sahara »... Même au Maroc, en dépit d'un unanimisme apparemment immuable, il ne manquait pas de bonnes raisons, eu égard au coût exorbitant de la guerre, et au manque à gagner supporté par le « Maroc Utile », pour que certains milieux d'affaires et même politiques ne se rallient à une solution de repli ou à un accord de partage qui permettent d'assurer l'essentiel, à savoir la pérennité du trône et l'assainissement de l'économie du pays.

(13) Notamment le rapprochement maroco-libyen, concrétisé par des visites officielles mutuelles et des réunions de commissions mixtes suivies d'accords de coopération. Cf. *Supra chronique diplomatique et liste des accords*.

(14) *Ibid.* Chronique Diplomatique et liste des Accords.

(15) Cf. P. BALTA — « Le Conflit saharien », *Le Monde* 23 juillet 1983.

(16) La conférence de Tanger d'avril 1958 qui avait lancé l'idée d'un « Grand Maghreb arabe unifié » a été commémorée.

Comment expliquer dès lors que le roi ait pris soin de bloquer toute évolution et de continuer à défendre le « statu quo » sinon par crainte d'aviver l'opposition menaçante d'une armée trop engagée militairement et trop attachée à la réunification du Sahara pour supporter en silence l'humiliation et la vanité de ses sacrifices. Le roi s'est trop impliqué dans cette affaire, et a trop engagé la nation tout entière, pour se risquer à décevoir, par un tel manquement au nationalisme, les forces qu'il a habilement mobilisées pour recouvrer une portion de l'espace territorial étatique. A en juger par ses « prolongements immédiats » la mort « accidentelle » (17) du général Dlimi, auquel le Maroc devait pour l'essentiel la maîtrise militaire du terrain, était peut-être moins le fruit du hasard que l'impérieuse nécessité pour le roi d'exorciser sa hantise de l'armée et neutraliser les menaces qu'elle faisait peser sur les éventuels réajustements de sa politique saharienne (18). Les mouvements d'officiers au sein de l'état-major des FAR, et de la Sûreté Nationale (19), l'expulsion du correspondant du *Monde* et certaines informations rapportées par ce même journal (20) sont là également pour corroborer l'existence de sérieuses tensions entre l'armée et le pouvoir, et justifier en quelque sorte le durcissement des positions marocaines autour du référendum contrôlé et confirmatif, quel qu'en soit le prix. La guerre est certes de plus en plus coûteuse, notamment pour la couverture radar complète du territoire de l'acquisition d'armes sophistiquées (21), mais elle permet aussi de soulager le secteur de l'emploi en absorbant les jeunes, et de soutenir économiquement certaines régions, par les transferts de soldes des militaires à leurs familles.

Par ailleurs, l'État fait depuis plusieurs années dans les « provinces sahariennes » — Laayoune, Boujdour — des investissements trop importants (7 % du total) en matière de grands travaux et d'équipements socio-éducatifs, pour qu'il puisse douter des résultats de la consultation.

Dès lors, c'est en s'accrochant paradoxalement à cette idée du référendum, que le roi parvient à isoler l'Algérie, pour la faire apparaître comme l'obstacle voire l'ennemi principal de sa « cause nationale », et réactiver ainsi des symboles unanimistes qui fourniront au régime d'utiles ressources politiques pour affronter les échéances électorales et justifier les contraintes économiques et sociales.

(17) Cf. *Le Monde*, 27-28 janvier 1983.

(18) C'est pour s'opposer à la perspective d'un partage du territoire, que les contacts directs Palais-Polisario puis la rencontre Chadli-Hassan II devaient amorcer et favoriser, que le général Dlimi et un groupe clandestin de jeunes officiers auraient projeté d'éliminer le roi. Attachés à la réunification du Sahara, et opposés à la création dans le Rio de Oro d'un micro-État Sahraoui, satellite de l'Algérie, ils envisageaient sous la régence symbolique du Prince Sidi Mohamed, de réintégrer le POLISARIO dans la Communauté nationale, et de négocier sa participation à un gouvernement d'union populaire, pour un projet de reconstruction nationale. Cf. sur ce point : I. RAMONET « Maroc : l'heure de tous les risques ». *Le Monde Diplomatique* Janvier 1984 : 10. voir également les articles du *Monde*, 8, 9 et 24 décembre 1983.

(19) Cf. Chronologie.

(20) De nombreuses arrestations d'officiers auraient été pratiquées avant l'annonce de la mort du général Dlimi, et se seraient prolongées ensuite, touchant les fidèles ou les membres de son clan. *Le Monde*, 24 février.

(21) Les importations de matériel militaire absorbent entre 40 et 45 % du budget de l'État.

II. - LE RÉGIME FACE AUX ENJEUX ÉLECTORAUX : UN RENOUVELLEMENT OU UN ÉLARGISSEMENT DU SYSTÈME D'ALLIANCES POLITIQUES ?

Contrastant avec l'apathie qui l'a marquée en 1982, la vie politique a connu une très grande effervescence, liée à la préparation des consultations électorales et à l'importance des enjeux qu'elles représentaient pour les formations politiques et le Palais dans la lutte pour le partage du pouvoir ou l'équilibre des forces (22). Pour les partis, il s'agit en effet pour certains, de chercher à consolider ou à étendre leur influence en montrant ou en refaisant ses forces, et pour d'autres, de tendre à accroître leur audience ou à élargir leur base sociale en testant leur capacité de mobilisation électorale sur des objectifs politiques ; pour le Palais, elles visent à légitimer son leadership dans la hiérarchie et le contrôle du pouvoir à la faveur d'un « processus démocratique » de concurrence limitée ou de compétition négociée au sein de la classe politique. C'est le Premier ministre, qui donne le ton et le coup d'envoi (23), en se lançant dès janvier dans une tournée de réunions à travers le Royaume, au cours de laquelle il dessine les contours géo-politiques et les préoccupations plus tactiques qu'idéologiques du Mouvement qu'il se propose de créer. S'adressant surtout aux notables et cadres de toutes sortes, poussés par le désir d'agir et sensibilisés aux attentes des générations de l'après-indépendance, le Premier ministre n'a pas caché qu'à travers ce nouveau rassemblement, fidèle aux institutions constitutionnelles et au régime monarchique, il fallait tourner la page de la lutte pour l'indépendance et mettre fin au monopole politique des caciques du nationalisme ; de même qu'il fallait mobiliser toutes les forces nouvelles autour d'une plate-forme détachée de la « démagogie des idéologies importées et des forces destructrices ». Sans les attaquer ouvertement, son propos était à l'évidence dirigé contre les grandes formations existantes qu'il estime usées et déphasées, telles le PI, l'USFP et le PPS, ou en voie de déliquescence telles le RNI... Son objectif électoral, vraisemblablement cautionné par le Palais, vise à occuper un large créneau centriste qui amputerait à droite la clientèle du PI et du RNI et à gauche celle de l'USFP et du PPS. Les réactions critiques n'ont pas manqué de se faire entendre, sur le mode serein et réservé dans les états-majors du RNI et du MP, mais sans faire dans la nuance du côté de l'Istiqlal qui entend bien, au prix d'une intense activité militante et d'un clientélisme favorisé par son statut gouvernemental, consolider sa position dominante au sein de la coalition majoritaire.

La pré-campagne était désormais lancée, dans un climat de discordances et de rivalités opposant surtout les partis de la « majorité conservatrice » (24). La

(22) Les élections à la fois locales et nationales devaient en principe avoir lieu au cours du premier semestre, afin de renouveler la Chambre des Représentants dont la législature, prolongée de 2 ans par référendum en mai 1980, arrivait à son terme en octobre 1983.

(23) Z. DAOUD — « Elections : Démarrages », *Lamaliif*, décembre-janvier 1983 : 10-11.

(24) M. JIBREL — « Elections : Entre les discours et les réalités », *Lamaliif*, mars-avril 1983 : 18-22.

nouvelle formation qui devait s'appeler « Parti socialiste des Travailleurs » prend finalement l'appellation plus « légitimiste » d'Union constitutionnelle (UC) et adopte une plate-forme dont les thèmes sont pour l'essentiel une reprise des objectifs qui avaient justifié la création du RNI en 1977... Même souci de « combler le vide » et de « lutter contre le désarroi constaté dans les milieux de la jeunesse », même tonalité opportuniste et paternaliste dans la volonté « d'encadrer et de faire participer la génération d'après l'indépendance », même inconsistance du programme économique et social qui se veut plus catégorique qu'instrumental...

Aussi, le président du RNI a-t-il tenu à exprimer ses inquiétudes face à cette nouvelle forme « d'atomisation de la vie politique nationale », et à prôner une « pratique politique plus ordonnée » autour de trois tendances principales, droite, centre, gauche. De même, a-t-il dénoncé, comme pour mieux se démarquer le caractère quelque peu elliptique d'un programme électoral qui paraît se réduire presque exclusivement à la défense de la Monarchie et de la Constitution. Le Parti national démocrate et le Mouvement populaire, à la fois aidés et gênés par ce concurrent potentiel du RNI et du PI réunis, se sont montrés moins agressifs dans leurs réserves. L'Istiqlal pour sa part, au nom de la légitimité historique qu'il prétend incarner, a vivement condamné ces « partis de circonstance » qui sont les enfants de « l'opportunisme et de l'abus de pouvoir ». Au cours des cérémonies de commémoration du 11 janvier et des meetings qui ont suivi, il a également opposé son enracinement dans les valeurs arabo-islamiques qui a toujours caractérisé son discours et sa ligne d'action politique, au « professionnalisme politique » qui anime les promoteurs de ces nouveaux partis, dénués de toute valeur nationaliste, de tout programme pré-établi et de toute base populaire. Il en a profité pour rappeler les limites de sa solidarité gouvernementale dans les domaines qui échappent à ses propres responsabilités ministérielles et dans les orientations qui dérogent, malgré ses efforts, à la finalité égalitariste de son programme économique et social. Sans renier les acquis positifs de sa participation institutionnelle, le parti de M. Boucetta a tenu à souligner les imperfections et les carences du fonctionnement actuel, et à réaffirmer ses prétentions à une plus grande latitude d'action et à une plus forte représentation électorale, à la mesure de son influence réelle et non à la merci des manipulations de l'administration ou des créations artificielles de partis de circonstances...

Le Mouvement Populaire n'est pas resté absent de ce regain d'activité qui a traversé tous les partis et les a poussés à se positionner en prévision des échéances électorales. Son VII^e congrès tenu en février à Marrakech a été pour lui l'occasion d'afficher sa présence sur l'échiquier politique, et de conforter la place spécifique que lui confère son originalité doctrinale et organisationnelle (25). Mouvement plus que parti, davantage porté au rassemblement spontané qu'à l'encadrement discipliné, le MP reste toujours marqué dans son discours par son opposition originelle à l'hégémonie de l'Istiqlal en tant qu'expression d'un nationalisme citoyen et monolithique, par sa référence constante à la composante berbère dans la défense du patrimoine culturel, et par le soutien privilégié du monde rural pris comme entité globale et indifférenciée. Son langage s'est révélé

(25) F. MOHA — « Le M.P. et les traditions communautaires », *Lamaliif*, février-mars 1983 : 5.

plus technique, dans la formulation de ses propositions d'action, comme pour mieux répondre à l'évolution de sa base et aux nouvelles exigences de sa clientèle de jeunes et de cadres, depuis que le MP s'est engagé au prix d'une intense activité et d'un élargissement de son Conseil national, à étendre son influence au-delà de ses zones traditionnelles, jusque dans les zones considérées comme les fiefs des autres partis, notamment à Casablanca, Marrakech et Fès, où il aurait ouvert 25 bureaux...

Le Parti national démocrate s'est également empressé de se définir par rapport aux autres membres de la future coalition majoritaire, lui qui avait été pressenti pour en être la pièce maîtresse, mais qui paraissait être en disgrâce depuis le projet de création de l'UC. Récemment créé après la scission interne du RNI, ce parti prend pour cible les préoccupations trop partisans des autres formations politiques qu'il rend au total responsables des difficultés que connaît la situation économique et sociale du pays. Il se présente toujours comme le défenseur du monde paysan, sans allusion à la dimension berbère, mais dans ses composantes à la fois rurales et sub-urbaines, et dans son statut social sous-développé et marginalisé. S'affirmant « progressiste », il s'est fixé un programme dont l'originalité est d'être à l'écoute quotidienne du peuple et de ses préoccupations concrètes, et à l'abri des « idées étrangères » ou des clivages idéologiques droite-gauche. Il précise sa force moins dans la teneur de ses propositions d'action que dans le dynamisme de son activité organisationnelle (congrès des étudiants (26), des femmes et des jeunes démocrates se sont succédés...) et la tonalité peu complaisante de son discours à l'égard des partis traditionnels... Le RNI, fidèle à son parti-pris de sérénité s'est refusé à jouer le jeu des « provocations » et des « polémiques stériles », préférant se situer dans l'optique d'un débat « responsable » et « constructif »... Acculé à réagir et à se redéfinir une identité, il s'est réfugié dans la défense d'un « projet de société » inspiré du modèle « social-démocrate » et mieux encore d'un réformisme libéral qui puisse concilier les références à la modernité et à la tradition. Prônant l'avènement d'une « société nationale sans écarts sociaux exorbitants », le RNI n'a pas ménagé ses critiques à l'égard des abus et des carences de l'administration ni ses soupçons — en connaissance de cause ! — sur sa bienveillante neutralité en matière électorale.

Du côté de l'USFP, toujours privée de ses journaux et de ses nombreux militants encore détenus, on laissait entendre en mars, dans une déclaration à Paris de M. El Yazghi, ancien directeur d'*Al Mouharir*, que le parti participerait aux prochaines élections sous réserve d'une normalisation totale et de modifications touchant l'âge électoral, le découpage des circonscriptions, et le rôle de l'Administration. Conditions qui seront reprises avec beaucoup d'intérêt et d'insistance dans la presse du PPS dont la participation paraissait acquise dès avant la réunion de son III^e congrès fixé à la fin mars. Plus incertaine demeurerait la position de l'UNFP et de son leader A. Ibrahim, auquel on prêtait le projet de réinsérer son parti dans le processus institutionnel après tant d'années d'intransigeance.

(26) En janvier le PND a constitué un syndicat étudiant, l'Union nationale des Etudiants Démocrates (UNED).

Quant à l'OADP (Organisation de l'Action démocratique et populaire), résurgence partisane du Mouvement du 23 mars et nouveau venu parmi les formations politiques marocaines, le long et dur passé de militantisme incitait tout naturellement ses membres à poursuivre, à l'occasion de compétitions électorales, leur lutte incessante pour la Démocratie, dans la perspective plus vaste de la lutte arabe de libération contre l'impérialisme et la dépendance.

Dans la foulée de cette pré-campagne électorale, et sans même que la date des élections ne soit encore fixée, quatre formations vont tenir leurs assises à quelques jours d'intervalle, avec la même volonté plus ou moins explicite de lutter contre la dépolitisation ambiante (27). C'est dans « l'unanimité et la symbiose » suivant ses propres termes que le PPS a tenu à Casablanca devant 1 124 délégués les travaux de son III^e Congrès, qui seront centrés sur la réaffirmation de son identité de base et l'accroissement de son implantation populaire, avec un très grand souci de réalisme et de modération. Aucun changement notable n'est ressorti dans le développement de ses thèses, axées pourtant sur le « changement démocratique », sinon « l'appel à l'unité de la gauche » et l'adoption d'une démarche unitaire pour les prochaines élections.

L'action électorale et la question du Sahara occidental ont tenu une large place dans l'exposé des rapports (28), la première dans la mesure où elle doit permettre de dénoncer la faillite de la gestion gouvernementale et de populariser un programme de réformes révisé et actualisé, la seconde de réaffirmer le soutien sans faille du parti à l'irréversibilité de la récupération des territoires sahariens. De légères modifications sont intervenues au sein de ses instances dirigeantes, avec 15 nouveaux élus qui font leur entrée au Comité central, fort de 65 membres, et un secrétariat national composé désormais de Chouaib Riffi, El Fassi Omar, Moucharik Mohamed et Ali Yata, tandis que le bureau politique était reconduit ainsi que A. Yata au poste de secrétaire général.

Du 1er au 3 avril, c'était au tour du RNI de tenir son II^e congrès à Casablanca en présence de 6 000 personnes, invitées à fournir à un parti menacé et en mal de croissance, de nouvelles raisons d'exister, d'être et d'agir... Écarté du gouvernement au profit du PND après une scission interne consommée en 1982, et attaqué sur ses flancs par la nouvelle formation du Premier ministre, il lui fallait à présent se donner une identité et une crédibilité fondée sur des principes et un programme d'action, pour faire oublier le parrainage administratif d'un parti perçu essentiellement comme un agrégat de notables rôdé aux pratiques clientélistes. Aussi, abandonnant la thèse du « vide politique », A. Osman a-t-il tenu à placer son parti dans le prolongement vivant du Mouvement national et à dénoncer la prolifération des partis opportunistes qui exploitent le thème de la représentation des jeunes générations. Soucieux de rénover l'image du parti et de moderniser le contenu de son message politique, le discours du RNI s'est articulé, dans la mouvance d'un courant « social-démocrate » et « centriste », autour de principes prônant le désengagement de l'État (respect de la propriété privée, encouragement de la libre concurrence et de l'initiative privée, décentralisation) et garantissant une certaine

(27) M. JIBRIL — « La saison des congrès ». *Lamaliif*, avril 1983 : 4-9.

(28) Cf. *Al Bayane* du 23 au 29 mars 1983. Voir aussi *Documents infra*.

« justice sociale ». Jugeant laxiste et dispendieuse la politique du gouvernement, le RNI a proposé une série de réformes allant dans le sens d'une plus grande rigueur (baisse du déficit budgétaire, contrôle des prix...) et d'une promotion de certaines catégories sociales défavorisées comme la paysannerie et les femmes.

La tonalité libérale et moderniste de son discours, les clins d'œil insistants à l'adresse des cadres, et la référence à un véritable militantisme, ont vraisemblablement heurté les sensibilités « traditionnalistes » des notables et les appétits « conservateurs » de leurs clientèles. C'est ce qui explique sans doute les tensions et les tractations qui ont précédé la désignation des instances dirigeantes et abouti finalement à leur report.

Une semaine après, c'était au tour de l'Union constitutionnelle (UC) de réunir à Casablanca son congrès constitutif, au cours duquel M. Maati Bouabid allait développer les thèmes politiques chers à la droite libérale des Démocraties occidentales : sécurité, désétatisation de l'économie et privatisation du secteur public en dehors de quelques établissements pilotes, fiscalité adaptée à l'effort et au développement, enseignement orienté sur des filières professionnelles, un discours aux accents « barristes » et « réganiens » qui fait de la libéralisation de l'économie le ressort principal de la relance qui est elle-même la clé du progrès social.

Lors de son 11^e Conseil national, tenu le 25 mars à Casablanca, la jeunesse Ittihadia s'est fixé pour objectif de redevenir une organisation de masse très structurée, très présente et en prise directe sur les préoccupations socio-politiques d'une jeunesse de plus en plus nombreuse et diverse. Ce fut l'occasion pour le secrétaire général de l'USFP, A. Bouabid, de justifier officiellement et à l'intention de ses détracteurs irréductibles, le bien-fondé de la participation du parti aux prochaines consultations ; il a en effet précisé que l'action concrète, c'est-à-dire possible, de mobilisation et de liaison « organisée et patiente » avec les masses était, même dans le cadre insuffisant du processus actuel, la seule garantie contre le « formalisme et l'opportunisme ».

A l'inverse, l'UNFP toujours fidèle à ses options en faveur des « changements radicaux » pour l'instauration d'un « socialisme », va finalement signifier lors de son congrès d'avril, son refus de participer à des élections « organisées à l'improviste » et qui sont constamment faussées par l'ingérence du gouvernement et de l'Administration.

C'est le Conseil des ministres réuni le 4 mai à Fès qui fixe au 10 juin la date de ses élections municipales et communales, mettant fin aux rumeurs d'un nouveau report qui circulaient depuis quelques mois dans les milieux politiques et diplomatiques de Rabat. Cette discrétion des autorités était d'ailleurs dénoncée par la presse d'opposition, notamment l'hebdomadaire du PPS, *Al Bayane*, pour lequel cette incertitude visait délibérément à marginaliser les formations qui entendent mettre à profit la campagne électorale pour dénoncer le bilan négatif de plusieurs années de gestion communale « réactionnaire ». Le lendemain de cette annonce officielle, le roi graciait 22 militants de l'USFP et de la CDT, dont la libération était depuis longtemps réclamée par les responsables de toute la

gauche marocaine (29), en même temps que la levée de la suspension des journaux de l'USFP. Le même jour, l'OADP dont les statuts avaient été déposés en janvier recevait son autorisation de création, à onze jours à peine de la clôture du dépôt des candidatures, ce qui excluait pratiquement le parti de M. M. Bensaïd de toute représentation électorale à l'échelon local. Le 8 mai, après la réunion de son Comité central, marquée par de violents affrontements (30), l'USFP décidait officiellement de participer à ces élections, ce qui portait à onze le nombre de formations appelées à désigner les 15 500 conseillers communaux et municipaux (31) ; près de 2 000 sièges supplémentaires, par rapport à 1976, ont été créés, pour répondre en principe à l'accroissement démographique, ce qui a nécessité un nouveau découpage électoral qui n'a été connu que quelques jours avant le dépôt des candidatures. Ce redécoupage qui a touché entre autres et non sans arrière-pensée politique les deux principales agglomérations, Rabat qui compte 3 nouvelles municipalités et Casablanca qui passe de 5 à 14 municipalités, n'a nullement corrigé les écarts de représentation entre les villes et les campagnes puisqu'on élit en moyenne dans les communes urbaines 1 conseiller pour 885 électeurs contre 1 conseiller dans les communes rurales pour 375 électeurs.

La présentation des candidatures a suscité de nombreuses tracasseries administratives dont se sont plaint les partis d'opposition et même l'Istiqlal pourtant bien représenté au gouvernement. Après une prorogation du délai de 10 jours votée au Parlement pour satisfaire une requête de l'USFP, on a enregistré finalement le chiffre de 54 165 candidatures, soit une moyenne de 4 par siège à pourvoir (15 502). L'Istiqlal, qui est doté d'une solide implantation sur tout le territoire, parvient à présenter le plus grand nombre de candidatures (10 124) suivi de l'UC qui a bénéficié du soutien actif de l'administration (6 953) et du RNI (6 367) et du PND (6 211) qui ont pu mobiliser dans cette phase d'investiture leur important réseau d'élus issus des précédentes consultations de 1976 et 1977. À côté de cette floraison de candidatures de coloration partisane, on notera la très forte présence de « neutres » (14 041) qui a vraisemblablement été encouragée par le Pouvoir afin de tempérer l'emprise électorale des partis par le poids personnel de notables acquis au régime. Dans son discours à la Nation du 21 mai, le roi a tenu à préciser, comme à chaque consultation, la signification et la portée éminemment « nationales » de ces élections, au-delà de tout esprit de concurrence partisane et de lutte idéologique. En plaçant les enjeux à la hauteur des défis sociaux et culturels que la nation marocaine doit relever, en matière de promotion rurale, d'habitat social ou de formation, le roi a tracé les limites d'une campagne

(29) Une liste de détenus politiques dont l'USFP souhaitait la libération avait été remise le 17 janvier à R. Guedira, par deux députés, MM. F. Oualalou et A. Radi. *Le Monde*, 21 janvier 1983.

(30) Une trentaine de membres « radicaux » de l'USFP ont été arrêtés et déferés devant la justice pour « troubles à l'ordre public, attroupement armé et violation de domicile ». Ces radicaux qui contestent la légitimité des membres du Bureau politique et de leur pouvoir de décision, s'opposent à toute participation de leur parti aux élections sans avoir obtenu du Pouvoir la libération de tous les détenus politiques, et l'autorisation de faire paraître ses journaux. Le Comité central décidait à la suite de ces incidents l'expulsion de 11 membres de la Commission administrative, dont M. A. Benameur, ancien bâtonnier de Rabat, A. Benjelloun, Taieb Sassi, bâtonnier d'Agadir, et M. L. Chtouki du barreau de Rabat. Cf. *Le Monde*, 10 mai 1983, 17 et 18 mars.

(31) Sur la préparation, le déroulement et les enseignements socio-politiques de ces élections, voir l'analyse détaillée et les commentaires de A. CLAISSE. *Supra* « in Questions d'Actualité ».

électorale qui, loin de concerner les institutions sacrées du pays, doit être orientée sur la solution des problèmes concrets et quotidiens du développement économique et social ; après avoir invité les partis à affronter avec réalisme ce « processus démocratique » et à considérer les institutions locales comme une véritable école de civisme, le roi leur annonçait qu'ils pourraient bénéficier d'un temps d'antenne à la radio-télévision. En dehors de l'impact particulier qu'a pu avoir le passage inhabituel à la télévision ou à l'antenne d'un leader politique comme A. Bouabid, longtemps écarté des médias officiels, les interventions des six principaux partis à l'écran et sur les ondes ont été moins déterminantes que la campagne menée sur le terrain où s'est porté réellement le débat à la fois national et local au cours de nombreux meetings et réunions populaires organisés par les différentes formations (32).

Les partis associés au gouvernement mettront l'accent, durant cette campagne, sur la poursuite d'une expérience qu'ils jugent globalement positive, sous réserve qu'elle soit assortie de certaines réformes économiques et sociales, que l'Istiqlal notamment a tenu à préconiser, dans un souci d'autonomie relative par rapport à l'action gouvernementale et dans le cadre de ses propositions alternatives réaffirmées le 25 avril, lors de son Conseil national de Tanger. Du côté de l'USFP et du PPS, on a surtout insisté sur l'intérêt primordial de leur participation électorale, dans une perspective unitaire le cas échéant, pour défendre le processus démocratique et accroître leur crédibilité partisane dans un contexte difficile, dominé par le scepticisme politique et une crise économique et sociale tenace.

Les élections se déroulent dans le calme, donnant lieu toutefois à la série rituelle de bavures, d'irrégularités et de manipulations qui caractérisent depuis plus de 20 ans le système électoral marocain. En dépit des mesures officielles destinées à garantir la liberté et la sincérité des opérations de vote, les conditions du déroulement et du dépouillement du scrutin ont fait l'objet de très vives récriminations de la part des partis les plus touchés par la publication des résultats (33). Selon les chiffres officiels, le taux de participation a été de 71,93 %, signe d'une très forte mobilisation de l'électorat marocain, alors que l'on s'attendait à une importante abstention. Dans sa conférence de presse, le ministre de l'Intérieur a souligné que cette nouvelle consultation avait connu « un éclat particulier, autant par la ferveur populaire qu'elle a suscitée que par l'intensité de la compétition qu'elle a enregistrée et par l'esprit de liberté, de civisme et de responsabilité qui a prévalu tout au long de l'opération ». Il a également estimé qu'une partie de l'opinion nationale avait tenu à « se démarquer vis-à-vis des formations politiques », commentant ainsi un des résultats notables de ces élections, à savoir le succès des « neutres » qui ont obtenu le plus grand nombre de voix (21,13 %) et enlevé le plus grand nombre de sièges (3 451, soit 22,19 %) notamment dans les communes rurales où ils totalisent 3 153 élus. Autre ensei-

(32) Sur les détails de la campagne voir *supra* A. CLAISSE *ibid.* voir aussi Z. DAUD — « Des élections sans état d'âme » *Lamaliif*, juin 1983 4-7.

(33) Pour les résultats chiffrés voir *infra* Documents pour l'analyse détaillée voir A. CLAISSE *supra ibid.* et Z. DAUD — « Les lendemains électoraux ». *Lamaliif*, juin-juillet 1983 : 4-7.

gnement du scrutin, la percée de l'Union constitutionnelle qui avec ses 2 731 sièges soit 17,61 % devance le parti de l'Istiqlal (2 605 sièges, 16,83 %) et le Rassemblement national des Indépendants (2 211 sièges, 14,26 %). L'USFP qui a enregistré ses meilleures performances à Rabat, Fès et Marrakech aux dépens de l'Istiqlal et du RNI, ne recueille que 538 sièges soit 3,46 %, tandis que le PPS n'obtient que 19 élus soit 0,12 %. Déception et frustration ont dans un premier temps imprégné le ton et la teneur des réactions du Mouvement national, surtout l'Istiqlal qui, bien qu'en progrès en sièges par rapport à 1976 et au premier rang des partis en pourcentage de voix, ne retire finalement aucun profit marquant de son long passage au gouvernement, ni de son investissement imposant et stratégique dans la campagne électorale. Signe d'un réel vieillissement ou fruit d'un scrutin plus ou moins manipulé, ce tassement de l'Istiqlal se traduit également par une dispersion géographique de ses élus qui le prive du contrôle politique de certains de ses « fiefs » électoraux. Si le poids électoral en termes de pourcentage de voix, des différentes formations ou regroupements n'a pas sensiblement varié entre 1976 et 1983, par contre l'implantation géo-politique des partis, notamment ceux issus du Mouvement national, a subi de profonds changements dans l'élaboration contrôlée de cette nouvelle carte électorale du pays. Justifiée dans la presse officielle au nom de la règle légitime et bénéfique de l'alternance, cette évolution a été vivement contestée par les partis d'opposition et l'Istiqlal qui ont aussitôt dénoncé les violations, abus et manœuvres de l'Administration avant, pendant et après le scrutin, pour tenter par tous les moyens de réduire leur représentation. Cette dénonciation d'une véritable « supercherie électorale », qualifiée également d'« affront » et d'« avortement prémédité » de la démocratie, a été même partagée par le RNI, le PND voire l'UC, à tel point qu'elle a entraîné la convocation du Parlement pour l'audition du ministre de l'Intérieur (34). Celui-ci, après avoir vigoureusement rejeté les accusations, a réaffirmé que les élections s'étaient déroulées dans le calme et la « liberté totale », et que son administration y avait observé une « stricte neutralité ». Invités à transférer leurs protestations sur le terrain des recours judiciaires, la plupart des partis entre autres l'USFP, le PPS et l'Istiqlal ont progressivement digéré leurs rancœurs, en se plaçant dans une perspective de lutte militante et démocratique à long terme, ou mieux encore dans l'optique d'une exploitation plus immédiate du capital politique accumulé, pour les prochaines échéances législatives.

Le 23 juin en effet les députés adoptaient un projet de loi organique modifiant la composition et l'élection de la Chambre des Représentants qui comptera désormais 306 membres au lieu de 267, dont 204 élus au suffrage universel direct impliquant un nouveau découpage électoral, et une certaine représentation parlementaire des Marocains vivant à l'étranger. Une fois passée la fièvre contestatrice des lendemains électoraux, le roi annonçait dans son discours du 9 juillet le report des élections législatives qui devaient avoir lieu en septembre, après la tenue du référendum au Sahara. Cette mesure a été justifiée par le souci de ne pas « disperser ses forces » dans des élections nationales tant

(34) P. BALTA — « Les fraudes électorales continuent à susciter des remous ». *Le Monde*, 24 juin 1983.

que le Maroc « n'aura parachevé son intégrité territoriale qui est l'objectif suprême ». La législature s'achevant officiellement le 13 octobre, un dahir était publié le 14 octobre pour combler le vide juridique et permettre au roi sur la base de l'article 19 de la Constitution d'exercer le pouvoir législatif, sans recourir à l'état d'exception. Après une longue absence de 6 semaines, passées entre le 25 septembre et le 5 novembre aux États-Unis et en France, qui a eu pour principal effet de paralyser à demi la vie politique du pays, le roi annonçait le soir même de son retour et pour commémorer la Marche Verte, la constitution prochaine d'un gouvernement d'union nationale, destiné notamment à consolider l'accord de tous les partis au sujet du Sahara, dès lors que la tenue du référendum se révélait de plus en plus aléatoire (35).

Ce gouvernement qui sera dirigé par une personnalité neutre mais qui comprendra au titre de ministre d'État, les dirigeants des 6 principales formations aura pour tâche de préparer le budget 1984 et les prochaines élections législatives, tout en formant « un état-major qui aura compétence pour toutes les affaires internes et internationales ». Le roi en confie la direction le 19 novembre à M. Karim Lamrani, qui a déjà occupé ces fonctions dans les années difficiles de 1971-1972, et qui paraît de par ses responsabilités à la tête de l'OCP et ses nombreux liens personnels avec les milieux d'affaires internationaux, tout indiqué pour enrayer une situation de crise économique et financière des plus préoccupantes, en dépit ou même du fait des mesures d'austérité, votées par les députés avant de clore leur dernière législature. Le même jour, le pouvoir relâchait le secrétaire général de la CDT, M. Mounir Amaoui, et le rédacteur en chef d'*Al Mouharir*, M. Mustapha Karchaoui, signe avant-coureur de la participation très attendue et à part entière de l'USFP au futur gouvernement. C'est chose faite le 30 novembre, lorsqu'on annonce officiellement la formation d'un gouvernement de coalition élargi à l'USFP, en la personne d'A. Bouabid, ministre d'État, et d'A. Radi, ministre chargé de la Coopération. Les représentants des autres formations déjà associées dans le précédent gouvernement demeurent pour la plupart à leurs postes, et certains départements importants détenus par des personnalités n'appartenant pas aux partis politiques comme l'Intérieur, les Finances, le Commerce et la Justice, ne changent pas non plus de titulaire. Le portefeuille des Affaires étrangères est confié à l'ancien ministre de l'Information, M. A. Belkeziz, qui a cédé son poste à un ancien ministre des Affaires étrangères, M. Abdellatif Filali (36). La participation au pouvoir de l'USFP, après une éclipse de 23 ans, constitue l'élément majeur de la formation de ce nouveau gouvernement, au point que sa direction politique s'est empressée d'en justifier les raisons et les limites, par deux urgences qui sont autant d'échéances (37) : la nécessité de défendre la cause nationale au Sahara, au moment où les perspectives d'un référendum confirmatif s'assombrissent, et la « rectification du processus démocratique » avec la promesse d'élections législatives plus sincères en février prochain. Toutefois, elle émet des réserves sur sa responsabilité vis-à-vis de la gestion des

(35) Cf. *Le Monde*, 26 octobre : 6.

(36) Cf. Liste complète des membres du gouvernement, *infra Documents*.

(37) Cf. *Al Ittihad Al Ichtiraqi* quotidien en langue arabe de l'USFP paru le 14 mai. Texte du rapport du bureau politique devant le Comité central 16 novembre et les Editoriaux des 2 et 8 décembre.

affaires courantes, notamment économiques et sociales, étant donné le caractère transitoire et limité de sa participation au gouvernement ; la base militante n'est pas totalement convaincue du bien fondé de cette participation acceptée à ses yeux sans contrepartie tangible, et alors même que le roi mettait l'accent sur la « responsabilité entière » de l'ensemble des formations politiques associées dans ce gouvernement, dans toutes les mesures politiques, économiques et sociales qu'il aura à prendre.

Qu'elle soit perçue comme un tournant politique (38) dicté par la conjoncture ou comme le simple aboutissement d'une évolution plus profonde de ses options voire de sa théorie politique, cette association de l'USFP dans la nouvelle formule politique n'est pas sans comporter de sérieux risques, alors que se développe au terme de l'année un débat économique au sein du gouvernement entre les experts « financiers », favorables aux recommandations du FMI et les « politiques », inquiets des répercussions sociales. Dans son discours du 27 décembre, où il a annoncé un recensement des fortunes et un train de mesures économiques destinées à redresser la situation financière du pays, le roi a certes contribué à apaiser les craintes de l'opposition en appelant les catégories sociales privilégiées à répondre aux exigences de la « solidarité nationale ». Il rappelait du même coup, qu'au-delà des questions déterminantes comme le Sahara et la remise en place du Parlement, la question économique et sociale lui paraissait également, par l'ampleur des difficultés réelles et l'acuité des tensions latentes, justifier l'assurance d'un consensus national.

III. - LE RÉGIME FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE : LES LIMITES SOCIALES DE L'AUSTÉRITÉ

Affectée par un environnement international encore perturbé et au total peu favorable, éprouvée par la persistance d'une nouvelle sécheresse et des charges financières liées à la guerre au Sahara, la situation de l'économie nationale n'a pas cessé de se dégrader durant l'année, ainsi qu'en témoignent l'évolution des principaux indicateurs (39) et l'édiction par les pouvoirs publics de mesures visant à atténuer les déséquilibres fondamentaux. Le PIB a marqué une augmentation de 2,2 % au lieu de 6,8 % en 1982, évolution qui recouvre une baisse sensible dans l'agriculture, une contraction dans le Bâtiment et les Travaux publics et un léger retrait du commerce. La production agricole a accusé un repli de 4,6 %, et la chute de 27,4 % subie par la récolte des céréales principales a nécessité l'importation de 19 millions de quintaux. Les agrumes et les primeurs ont également souffert des mauvaises conditions climatiques, ainsi que l'effectif du cheptel qui s'est à nouveau contracté de 3,8 % en comptant plus que 15,7 % millions de têtes dont près de 60 % d'ovins.

La production minière s'est redressée de 7,5 % par suite du développement des exportations de phosphates et de l'activité des industries locales de trans-

(38) « Tournant politique et conscience des limites ». *Lamaliif*, novembre-décembre 1983 : 6-9.

(39) Cf. *infra* Tableaux chiffrés de l'Economie in *Documents*.

formation. En matière énergétique, le degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur s'est accentué, atteignant 88 % environ. De son côté la demande intérieure, sous l'effet des mesures prises durant l'année, est restée pratiquement stationnaire, avec une augmentation limitée à 0,3 % au lieu de 16,9 % en 1982. Ce ralentissement a touché aussi bien les investissements, en recul de 7,2 %, que la consommation totale, en accroissement de 2,2 % à peine, voire en baisse, en termes réels, compte tenu d'une hausse de 6,2 % du coût de la vie. Au plan des relations financières avec l'étranger, la mise en œuvre d'un programme d'ajustement a entraîné une légère amélioration du compte courant de la balance des paiements, en ramenant le déficit à 6 408 millions de DH au lieu de 11 437 en 1982. Cette évolution favorable a permis d'appuyer le rééchelonnement de la dette extérieure et de contribuer ainsi, en réduisant le taux d'accroissement des charges du Trésor, à limiter le déficit budgétaire, parallèlement aux autres actions visant à assainir la situation des finances publiques.

Dès le printemps, le gouvernement s'est efforcé de remédier à l'aggravation patente des déficits du commerce extérieur et de la balance des paiements, en décidant d'une part au début mars d'importantes restrictions aux importations. Mais, au vu du recul continu des avoirs extérieurs nets du Royaume, ces mesures conservatrices se révélaient très insuffisantes pour enrayer l'effet cumulé de facteurs tels que le protectionnisme de la CEE, la hausse du dollar, et la réduction de l'aide des pays arabes.

Au début mai, devant l'alourdissement du climat social (grève de trois semaines des cheminots, nombreux licenciements et lock-outs dans des entreprises de Casablanca) le gouvernement constituait une commission interministérielle « chargée d'étudier de nouvelles propositions visant à maîtriser la situation économique et financière du pays » (40). Les milieux d'affaires n'avaient pas manqué dans l'intervalle de critiquer les limitations aux importations qui leur paraissaient, dans bien des cas, au même titre que la pression fiscale ou les retards de paiements de l'État, une cause non négligeable de la réunion et du marasme persistant de l'économie nationale. Le débat sur les mesures de rigueur se poursuivait néanmoins, et discrètement, au sein du gouvernement et de la haute administration, sur la base des recommandations formulées par la Banque mondiale et le FMI.

A la mi-juillet, M. A. Jouahri présentait à la Commission des Finances, du Plan et du développement un projet de « Décret-loi » rectificatif à la Loi de Finances 1983, (41) voulant éviter ainsi la procédure d'un débat législatif sur la politique d'austérité envisagée. Devant les protestations de plusieurs partis politiques, dont l'USFP, le PPS et le RNI, qui estimaient que de telles décisions étaient déterminantes pour le sort quotidien du peuple marocain et l'avenir économique du pays, le gouvernement décidait d'appeler la Chambre des Représentants en session extraordinaire pour discuter du projet. Adopté le 27 juillet par 197 voix, contre 7 et 1 abstention, ce véritable plan d'austérité prévoit notamment

(40) Z. DAOUD — « Aggravation de la situation économique-sociale ». *Lamalif*, mai-juin 1983 : 9.

(41) Voir le détail de ce plan d'austérité in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 22 juillet 1983 : 1777-1778.

la suppression de 19 000 emplois publics, la régulation des dépenses de fonctionnement des différents ministères et l'augmentation de l'un des impôts directs, dit « de solidarité nationale », qui pourra atteindre pour les plus hauts revenus jusqu'à un mois de salaire. Le projet prévoit également la réduction des dépenses d'enregistrement et des droits de timbre, l'institution d'une taxe dite de sortie de 500 DH pour les Marocains résidant au Maroc et sortant du territoire, et l'ajournement de certains programmes d'investissement. Ce plan est complété par des mesures sociales comme l'augmentation de 20 % du SMIC et des mesures destinées à stimuler les exportations et les rentrées de devises. Les effets de l'austérité budgétaire ainsi entérinée ne tardaient pas à se faire sentir : les ressources de la caisse de compensation ayant été amputées de 500 millions de DH, les prix des denrées alimentaires de base subventionnés (huile, beurre, farine, sucre) subissaient des augmentations de 20 à 60 % le 1^{er} août, suivies peu de temps après par une hausse moyenne de 6 % du prix des produits pétroliers et de certains tarifs publics. Bien que le roi ait pris soin dans son message aux élus du dédramatiser la situation économique tout en appelant au civisme de la population et à la solidarité nationale, ces mesures rectificatives sont jugées trop timides par les autorités monétaires internationales, qui y voient l'amorce d'une « adaptation » à la conjoncture de crise plutôt qu'un « programme d'ajustement de grande envergure ». Selon le rapport 1983 de la BIRD, cette thérapeutique peut paraître trop tardive et trop légère pour un pays qui souffre depuis une décennie « d'importants déséquilibres du budget et des comptes extérieurs », eux-mêmes accentués par la charge de plus en plus lourde du service de la dette extérieure (près de 40 % des revenus en devises). Jusqu'à présent, le gouvernement avait pu tenir les délais de remboursement de cette dette (en 1982 le paiement des intérêts représentait 850 millions de dollars) grâce aux transferts des travailleurs marocains à l'étranger et aux recettes tirées du tourisme. Mais deux nouveaux facteurs devaient obliger le Maroc à renégocier sa dette : d'une part l'aggravation constante du déficit de la balance des paiements courants qui atteignait en septembre 2 milliards de dollars contre 1,8 fin 1982, et d'autre part l'effondrement des réserves pour les paiements extérieurs, qui avaient chuté en mai à 60 millions de dollars seulement au lieu de 220 le 31 décembre 1982. Ainsi, le ministre des Finances a-t-il demandé le report sur 7 ans avec un délai de grâce de 3 ans, de 3,3 milliards de dollars avec leurs intérêts, sur les 11 milliards de dollars que constitue la dette globale du Maroc, une dette qui représente 14 % du PIB et plus de 34 % du commerce extérieur et qui a de plus augmenté de 18 % depuis le début de l'année par le seul fait de la hausse du dollar.

Après une réunion à Rabat le 9 septembre, le Maroc obtenait l'accord d'une quarantaine de banques privées à concurrence de 1,3 million de dollars ; à la suite de sa réunion le 25 octobre le « Club de Paris » accordait le rééchelonnement sur 8 ans avec une période de grâce de 4 ans de sa dette garantie 1983-84, soit 600 millions de dollars, tandis que les gouvernements et organismes arabes acceptaient également la demande marocaine pour un montant de 425 millions de dollars (42).

La signature à la mi-septembre avec le FMI d'un accord de confirmation portant sur un crédit de 315 millions de dollars destiné à appuyer « un programme d'ajustements structurels économiques et financiers » a sans nul doute facilité les négociations entre Rabat et les banques étrangères pour le rééchelonnement des dettes du royaume.

Autre incidence des mesures d'austérité, impliquée de sucroît par le soutien financier du FMI, l'adoption pendant la deuxième quinzaine d'août du taux de change flottant pour le Dirham, soit une dévaluation de fait de l'ordre de 8 % par rapport aux autres monnaies, qui devait contribuer à réduire la consommation et à encourager les exportations. Faute d'une politique économique d'accompagnement, ce plan d'austérité édicté et contrôlé par des experts internationaux n'a pas semblé donner les résultats qu'ils espéraient obtenir à partir de recettes simplistes et mal adaptées à une économie trop dépendante des marchés extérieurs. En effet, les entreprises atteintes par le manque de matières premières et la réduction des importations, touchées également par le rétrécissement du marché interne, vont réduire ou même cesser leur activité, entraînant licenciements et réductions d'horaires. Les secteurs liés aux investissements de l'État vont être affectés par la réduction des commandes publiques, et le patronat va s'abriter derrière l'instabilité économique et la crise de confiance du secteur public pour justifier un comportement attentiste et peu disposé à promouvoir la relance. Le développement des exportations, pour un pays agricole essentiellement lié à la CEE se heurte inexorablement à la baisse tendancielle des importations européennes en produits alimentaires (agrumes, primeurs, vins...) qui devrait s'accroître avec les perspectives d'élargissement à l'Espagne et au Portugal (43). Pour les phosphates également des obstacles analogues se dressent, au niveau du rétrécissement de la demande mondiale, et de la baisse constante des recettes, pour limiter toute extension des capacités exportatrices du pays. On peut dès lors se mettre à douter de l'efficacité de ces programmes d'austérité patronnés par le FMI, et dont le dernier en date de 1980 avait conduit, malgré un tourisme en expansion et un transfert de devises substantiel des émigrés, à un déficit de la balance des comptes de 12 milliards de DH, en augmentation de 2 milliards par rapport à l'année précédente. En outre, depuis cette année-là, la dette extérieure qui était évaluée à 7 milliards de dollars n'a pas cessé de s'accroître, pour faire du royaume en 1983 l'un des pays les plus endettés du monde par tête d'habitant (44).

Pour donner suite aux recommandations de la BIRD et du FMI, les dispositions budgétaires de 1984 prises en décembre (dans l'attente de l'adoption par la Chambre des Représentants de la loi de Finances de 1984), reconduisent l'austérité de la loi rectificative adoptée en août (45) : le financement des principaux projets est reporté à 1985, les dépenses d'investissements déjà réduits à 13 milliards sont ramenés à 10 milliards de DH et le budget social est pratiquement inchangé. Au titre des recettes qui sont également inscrites en baisse, les impôts directs en constituent 18 %, les droits de douane 15 %, les impôts indirects 28 %

(43) « Maroc-CEE : quelle stratégie » *Lamalif*, octobre-novembre 1983 : 10.

(44) Pour un aperçu de la situation économique et financière à la fin 1983 voir A. FONTAINE. « Le Maroc dans l'attente » *Le Monde* 8 décembre 1983 : 5.

(45) « La situation : les données » *Lamalif*, janvier 1984 : 6-8.

et les prêts extérieurs 23 % ; le service de la dette, malgré les moratoires obtenus, représente encore, du fait de la hausse continue du dollar, une importante ponction fiscale (9,5 milliards de DH). Dans son discours à la nation, le roi Hassan II annonce un recensement « des personnes qui sont dans le besoin et méritent d'être secourues », voire épargnées par les hausses des prix éventuelles des produits de première nécessité.

A travers cette idée de recensement et cet appel à une « nécessaire solidarité nationale », le pouvoir entend faire supporter aux nantis le coût social de l'austérité en raison de l'importance vitale des produits de base tels que la farine, le sucre et l'huile dans les budgets des ménages, qui ont en fait non un problème de consommation mais de simple subsistance. En effet, comme le signalait la BIRD dans son rapport publié en 1982 (46) le Maroc comptait déjà en 1978 7 millions de « pauvres absolus » dont 5 millions à la campagne, et les ménages classés autour de ce seuil de pauvreté soit 42 % bénéficiaient de 22 % des subventions de la Caisse de compensation, alors que les ménages les plus riches, soit 10 %, bénéficiaient + de 20 % de ses subventions.

Les autorités marocaines ont pris certes des mesures au cours des deux derniers mois, destinées à préserver l'équilibre de la balance des paiements et à relancer la production céréalière du pays (47). On peut craindre cependant qu'elles ne soient que de simples palliatifs, et que la politique de restriction imposée par le FMI ne fasse qu'aggraver la récession économique amorcée en 1978, et transformer la protestation sociale latente en soulèvements populaires comme en juin 1981 à Casablanca. Au poids des lourdes contraintes financières et des blocages politiques qui bouchent toute issue à la crise économique du pays, s'ajoute également la poussée d'une démographie galopante (la population augmente de 700 000 personnes par an) et la pression d'une jeunesse pléthorique, exposée de surcroît au chômage ou vouée à la marginalisation, et dont le désarroi trouve refuge soit dans l'expression radicalisante du discours islamiste (48) soit dans les vertus lénifiantes des drogues les plus sophistiquées (49).

Cette menace est particulièrement patente dans les domaines de l'Éducation et de la formation où les chiffres officiels (50) confirment à eux seuls, à travers la poussée des effectifs et en dépit de certains progrès quantitatifs, la montée constante des insatisfactions en même temps que celle des échecs et des déper-

(46) « Le seuil de pauvreté selon la BIRD ». *Lamalif*, janvier-février 1984 : 16.

(47) Notamment une campagne nationale pour les économies d'énergie et une intensification des forages pétroliers, l'adoption du schéma directeur de Casablanca et le lancement d'une enquête de structure auprès des entreprises du secteur du bâtiment et des Travaux publics, la relance de la Promotion nationale sous la responsabilité du Dr R. GHAZOUANI sous-secrétaire d'État nommé le 27 décembre, et un programme soutenu d'approvisionnement du pays en engrais, en semences, et en matériel pour la campagne agricole 1983-84.

(48) TOZY (Mohamed) — *Champ et contrechamp politico-religieux : le cas du Maroc*. Thèse, Aix-Marseille 1984, 433 p.

(49) I. RAMONET — « Le Maroc à l'heure des risques » *Loc. cit.* p. 8. Cf. le dossier « Les jeunes du Maroc » *Le Message de la Nation* 14 octobre 1983. A la suite d'une enquête sur la mort par surdose d'un jeune étudiant casablancais, un réseau de drogues dures a été découvert par la police et 55 personnes arrêtées. Cf. *Le Matin*, 5 août 1983.

(50) Cf. *infra*. Documents.

ditions, du fait d'une insuffisance notoire de moyens accompagnée de la dégradation continue de l'enseignement, de l'inadaptation des formations, et de l'accumulation malsaine du chômage des diplômés (51).

Ces blocages économiques et ces pesanteurs sociales contrastent avec un certain bouillonnement culturel qui parallèlement au courant souterrain islamiste, traverse l'ensemble de la société marocaine, en lui traçant en quelque sorte « une autre voie du politique ». (52) De très nombreuses revues de littérature, d'histoire, de sciences sociales et d'art ont fleuri un peu partout, en arabe notamment, en même temps que se sont développées des associations culturelles et artistiques à la périphérie des grandes villes, en marge du pouvoir et à l'adresse surtout des femmes et des jeunes. Ces associations organisent toutes sortes de manifestations (pièces de théâtre, projections de films, conférences, colloques, expositions...) qui visent par-delà le débat culturel, y compris dans la dimension berbère, à sensibiliser les citoyens sur les enjeux nationaux et arabes de la société. Ce mouvement culturel qui tend à enraciner le pays dans une mouvance arabe, n'a pas échappé totalement à la vigilance du pouvoir qui a interdit certaines initiatives comme le Festival national de poésie de Chaouen, une semaine de débats sur la Palestine à Azilah, un débat à Fès sur les problèmes de l'enseignement au Maroc.

Jean-Claude SANTUCCI *

(51) M.C. « Rentrée scolaire : un pas en avant, un pas en arrière ». *Lamalif*, octobre-novembre 1983 : 9.

(52) I. RAMONET, *ibid.* p. 11.

ANNEXES

I. — Chronologie

JANVIER

- 10 — Grève à la Faculté des Sciences de Rabat.
- 11 — A l'occasion de l'anniversaire du Manifeste national, 267 détenus sont grâciés par le roi.
- 17 — MM. Oualalou et Radi, députés USFP, remettent à M. R. Guedira, Conseiller du roi, une liste de détenus politiques (74 noms) dont l'USFP souhaite la libération.
- 25 — Le général Ahmed Dlimi a trouvé la mort dans un accident de la circulation. Il est enterré le lendemain à Rabat au Cimetière des Martyrs.
- 26 — Selon les communiqués sahraouis, série d'attaques du F. POLISARIO contre les positions marocaines du « mur », depuis le début de l'année.
- 27 — Le roi nomme le colonel major Mohamed Cherkaoui au poste de Directeur des aides de camps, et le colonel Abdelhak Kadiri à la tête de la Direction du contre-espionnage. M. Hamid Boukhari est devenu directeur général de la Surêté nationale et le commandant major Abdelaziz Bennani, commandant par intérim de la zone Sud.
- 27 au 29 — Visite d'État de M. F. Mitterrand. Le 29 janvier, celui-ci assiste au lancement des travaux du barrage d'Aït-Chouarit dans la région de Marrakech.

FÉVRIER

- 2, 9 et 24 — Série d'articles dans *Le Monde* sur les circonstances et les interprétations de la mort « accidentelle » du général Dlimi.
- 6 — R. Delcour, correspondant du *Monde* à Rabat, est expulsé du Maroc après 2 jours de détention et à la suite d'un article qui remettait en cause la thèse officielle de l'accident du général Dlimi.
- 10 — Clôture de la session parlementaire extraordinaire (ouverte le 26 janvier à l'occasion de la visite du président Mitterrand) après l'adoption de 4 projets de loi, dont les Codes des investissements touristiques et maritimes.
- 11 au 14 — Le Mouvement populaire tient à Marrakech son VII^e Congrès.
- 16-18 — Depuis plusieurs semaines, grèves d'étudiants dans les Universités marocaines, pour protester contre le nouveau système des examens.
- 26 — Rencontre entre le roi Hassan II et le président Chadli Bendjedid, aux confins de la frontière algéro-marocaine dans le village socialiste d'Akid Lofti.

MARS

- 3 — Discours royal de la Fête du Trône, confirmant la tenue des élections locales et nationales dans le courant de l'année.
- 9 — Mesures gouvernementales sur les restrictions aux importations.
- 25 — Conseil national de la Jeunesse Ittihadia (USFP) à Casablanca.
- 25 au 27 — Congrès national du PPS à Casablanca.

AVRIL

- 1 au 3 — Deuxième Congrès national du RNI à Casablanca.
- 8 au 10 — Congrès constitutif de l'*Union Constitutionnelle*, le nouveau parti du Premier ministre, M. Maati Bouabid, dont l'organisation avait été préparée depuis janvier à l'occasion de plusieurs tournées en province. Il lance son propre hebdomadaire en langue arabe : « *Rissalat Al Oumma* ».
- 18 — « L'Algérie ne lâche pas le Front POLISARIO » déclare à Paris M. Brahimi, ministre algérien de la Planification.
- 23 et 24 — Conseil national du Parti de l'Istiqlal à Tanger.
- 25 et 26 — Le PI, le FLN et le PSD célèbrent le 25^e anniversaire de la Conférence maghrébine de Tanger.

MAI

- 4 — Conseil des ministres qui fixe au 10 juin la date des élections communales, et annonce la création d'une Commission interministérielle chargée d'étudier les moyens de promouvoir l'économie nationale.
- 8 — Le bureau exécutif de l'USFP décide que son parti participera aux élections. Des incidents opposent les « radicaux » à la direction du parti. La Commission administrative exclut 13 des 34 militants arrêtés et inculpés pour « troubles à l'ordre public ».
- 14 — Parution du 1^{er} numéro de *Al Ittihad Al Ichtiraki* (quotidien langue arabe USFP).
- 20 et 21 — 10^e anniversaire du Front POLISARIO.
- 21 — Ouverture de la campagne électorale, marquée notamment par le passage à la radio et à la télévision des dirigeants des six plus importants partis politiques : UC, PI, PND, MP, RNI et USFP.
- 25 — Le président de l'OUA indique qu'il ne considérerait pas la RASD comme membre de l'OUA.
- 26 — M. Brahim Hakim, ministre sahraoui des Affaires étrangères confirme, lors de son passage à Paris, que plusieurs rencontres ont eu lieu à un niveau très élevé entre Sahraouis et Marocains.

JUIN

- 8 — Réouverture de la ligne aérienne Casablanca-Alger.
- 9 — Ouverture du sommet africain de l'OUA à Addis Abeba. Le 11, adoption d'une résolution appelant à des négociations directes et à l'organisation d'un référendum dans les six mois.

- 10 — Élections communales et municipales dans tout le Royaume.
- 16 — M. Driss Basri rejette les critiques des partis à propos d'irrégularités et de fraudes électorales.
- 23 — Adoption d'un projet de loi organique sur la composition et l'élection de la Chambre des Représentants.
- 30-6 au 3-7 — Visite « d'amitié et de travail » du colonel Qaddhafi au Maroc. Entre-tiens sur le Sahara occidental et relance de la coopération bilatérale.

JUILLET

- 3 — Promulgation d'un nouveau Code des investissements touristiques.
- 8 — Dans son discours pour la Fête de la Jeunesse, le roi annonce le report des élections législatives.
- 10 au 31 — Affrontements importants autour de Lemsiyad entre unités sahraouies et les FAR, qui auraient subi de très lourdes pertes en hommes et en matériel.
- 15 — Mesures de grâce ou de réduction de peine en faveur de 752 détenus, à l'occasion de l'Aïd El Fitr.
- 23 — Annulation par le tribunal de Rabat de l'élection de 22 des 39 membres d'un des Conseils municipaux de la capitale.
- 27 — Adoption d'un projet de loi rectificative de la loi de Finances pour 1983, comportant des mesures d'austérité.

AOÛT

- 1 — Augmentation des prix de plusieurs produits de première nécessité.
- 3 — 55 personnes arrêtées à Casablanca après la découverte d'une importante affaire de drogues dures.
- 4 — Relèvement du prix des carburants.
- 20 — Le roi réaffirme qu'il est prêt à organiser un référendum sur l'autodétermination du Sahara occidental.
- 13 gouverneurs nouvellement nommés.

SEPTEMBRE

- 1 au 10 — Trois attaques de grande envergure menées par le POLISARIO contre les positions marocaines de Smara, se seraient soldées par de très lourdes pertes.
- 9 — Réunion à Rabat d'une quarantaine de banques privées au sujet du rééchelonnement de la dette du Maroc.
- 22 — Échec de la réunion du Comité de mise en œuvre de l'OUA, en raison du refus du Maroc de négocier directement avec le Front POLISARIO.
- 22 — A l'occasion de l'inauguration de la Faculté des Lettres de Casablanca, M. A. Laraki fait un exposé chiffré sur la rentrée scolaire (effectifs des élèves, étudiants, enseignants, et équipements disponibles).
- 25 — Départ du roi Hassan II pour les États-Unis.
- 27 — Devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le roi réaffirme que le Maroc voulait le référendum et qu'il était prêt à l'organiser et à se conformer à ses résultats.

OCTOBRE

- 6 — Selon le Front POLISARIO, un avion marocain de type Mirage F1 est abattu par les forces sahraouies, dans la région de Smara.
- 13 — Fin de la législature : dans l'attente des nouvelles élections reportées à 1984, le roi exerce le pouvoir législatif, sur la base de l'article 19 de la Constitution.
- 25 — Les pays membres du Club de Paris accèdent à la demande marocaine d'un moratoire de la dette publique pour 1980-84.
- 27 — Vaste offensive marocaine (18 000 soldats) contre les forces du POLISARIO entre Tifariti et Smara.

NOVEMBRE

- 1 — Le roi célèbre à Saint-Germain-en-Laye le 28^e anniversaire du retour d'exil de son père, Mohamed V.
- 1 au 3 — Congrès à Rabat de l'Union des Entrepreneurs arabes, avec la participation de 700 investisseurs et hommes d'affaires arabes.
- 17 — Projet de résolution sur le Sahara occidental adopté par consensus par la Commission de décolonisation de l'ONU.
- 19 — M. Karim Lamrani, directeur de l'OCP, est nommé Premier ministre, en remplacement de M. Maati Bouabid.
- 19 — MM. Mounir Amaoui, secrétaire général de la CDT, et Mustapha Kerchaoui, rédacteur en chef d'*Al Mouharir*, sont relâchés.
- 18 et 19 — Séjour du roi à Bruxelles où il rencontre le roi Baudouin et le président de la Commission de la CEE. Entretiens sur les inquiétudes que suscite au Maroc la perspective de l'élargissement du Marché commun.
- 22 — Présentation du projet du schéma directeur de Casablanca.
- 29 — La cour d'appel de Rabat maintient le jugement prononcé le 30 mai par le tribunal d'instance à l'encontre des 34 personnes accusées d'avoir provoqué le 8 mai des affrontements devant le siège de l'USFP. 5 accusés ont été condamnés à 3 ans de prison ferme, 16 à un an et 13 à deux ans de prison avec sursis.
- 30 — Une commission de conciliation de l'OUA s'est rendue au Maroc et au Sahara occidental pour convaincre les partis d'entamer « des négociations directes ».
- 30 — Formation « d'un gouvernement de coalition et de transition » comprenant notamment en qualité de « ministres d'État sans portefeuille » les chefs des 6 principaux partis politiques.

DÉCEMBRE

- 7 — Résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale de l'ONU, qui reprend à son compte celle du 19^e sommet africain d'Addis Ababa de juin 1983.
- 8 au 17 — Un groupe de 31 « détenus politiques » à Kénitra, a entamé une grève de la faim pour obtenir sa libération.
- 15 — Lancement d'une nouvelle campagne pour les économies d'énergie.
- 17 — A l'occasion de l'Aïd El Mawlid, le roi accorde une série de mesures de grâce.

- 20 — Décès à Rabat de Moulay Abdallah, frère du roi Hassan II. Trois jours de deuil national sont décrétés.
- 20 — Les FAR entreprennent l'extension du mur de défense en direction de la frontière mauritanienne.
- 21 — Selon le Front POLISARIO, offensive militaire marocaine d'une « ampleur sans précédent » avec des « combats très violents » à l'ouest d'Amgala.
- 23 — Travaux à Rabat du Comité de direction de l'ONAREP.
- 23 — Le Front POLISARIO a incendié un bateau de pêche d'une société maroco-sud coréenne au large du Sahara occidental.
- 27 — Dans un discours télévisé, le roi annonce une nouvelle série de mesures d'austérité pour redresser la situation financière du pays. Il lance un appel à la solidarité nationale.
- 29 — Les forces du Front POLISARIO attaquent une importante concentration de troupes marocaines à Khreybichet, faisant « plus de 100 morts parmi elles ».

II. — Documents

A. — VIE DES INSTITUTIONS

1) GOUVERNEMENT

Dahir n° 1-83-334 du 24 safar 1404 (30 novembre 1983) portant nomination des membres du gouvernement. (*BORM* n° 3710 du 7 décembre 1983).

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 24.

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. — A compter du 13 safar 1404 (19 novembre 1983) M. Mohamed Karim Lamrani est nommé Premier ministre.

Art. 2. — A compter du 24 safar 1404 (30 novembre 1983) sont nommés :

Ministre d'État	M. Ahmed Osman ;
Ministre d'État	M. Maâti Bouabid ;
Ministre d'État	M. Abderrahim Bouabid ;
Ministre d'État	M. Haj M'Hamed Bahnini ;
Ministre d'État	M. M'Hamed Boucetta ;
Ministre d'État	M. Mahjoubi Ahardane ;
Ministre d'État	Moulay Ahmed Alaoui ;
Ministre d'État	M. Mohamed Arsalane El Jadidi ;
Ministre de la Justice	Moulay Mustapha Belarbi Alaoui ;
Ministre de l'Intérieur	M. Driss Basri ;
Ministre des Affaires étrangères	M. Abdelouahed Belkeziz ;
Ministre de l'Information	M. Abdellatif Filali ;
Ministre des Habous et des Affaires islamiques	M. Hachmi Filali ;
Ministre du Plan, de la Formation des cadres et de la Formation professionnelle	M. M'Hamed Douiri ;
Ministre de l'Éducation nationale	D' Azzeddine Laraki ;
Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Affaires économiques	M. Taieb Bencheikh ;
Ministre des Finances	M. Abdellatif Jouahri ;

Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	M. Azzeddine Guessous ;
Ministre de l'Artisanat et des Affaires sociales	M. Abbès El Fassi ;
Ministre des Transports	M. Mansouri Benali ;
Ministre de l'Énergie et des Mines	M. Moussa Saadi ;
Ministre de la Santé publique	D ^r Rahal Rahhali ;
Ministre des Pêches maritimes et de la Marine marchande	M. Bensalem Smili ;
Secrétaire général du Gouvernement	M. Abbès El Kissi ;
Ministre des Affaires culturelles	M. Saïd Belbachir ;
Ministre de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire national	M. Lamfadel Lahlou ;
Ministre de l'Équipement	M. Mohamed Kabbaj ;
Ministre délégué auprès du Premier ministre	M. Abdelkrim Ghallab ;
Ministre des Postes et des Télécommunications	M. Mohand Laenser ;
Ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire	M. Othman Demnati ;
Ministre chargé des Relations avec le Parlement	M. Ahmed Belhaj ;
Ministre de la Jeunesse et des Sports	M. Abdellatif Semlali ;
Ministre chargé de la Coopération	M. Abdelouahed Radi ;
Ministre de l'Emploi et de la Promotion nationale	Moulay Zine Zahidi ;
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères	M. Abdelhaq Tazi ;
Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires sahariennes	M. Khali Henna Ould Er-Rachid ;
Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires administratives	M. Mohamed Tougani ;
Secrétaire d'État à l'Habitat et à l'Aménagement du territoire national	M. Abdellatif Hajjaji.

Art. 3. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 24 safar 1404 (30 novembre 1983)

Dahir n° 1-84-06 du 23 rebia 1404 (27 janvier 1984) portant nomination de M. Rachidi Ghazouani en qualité de secrétaire d'État à l'intérieur chargé de la promotion nationale. (BORM n° 3710 du 1^{er} février 1984).

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 24.

Vu le dahir n° 1-83-334 du 24 safar 1404 (30 novembre 1983) portant nomination des membres du gouvernement.

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. — A compter du 22 rebia I 1404 (27 décembre 1983) M. Rachidi Ghazouani est nommé secrétaire d'État à l'intérieur chargé de la promotion nationale.

Art. 2. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rebia II 1404 (27 janvier 1984).

2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Dahir n° 1-83-267 du 23 rebia II 1404 (27 janvier 1984) portant promulgation de la loi organique n° 27-83 modifiant et complétant le dahir n° 1-77-177 du 20 joumada I 1397 (9 mai 1977) portant loi organique relative à la composition et à l'élection de la Chambre des représentants. (BORM n° 3718 du 1^{er} février 1984).

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26, 43 et 57 ;

Vu la décision de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême n° 73 du 26 kaada 1403 (5 septembre 1983) par laquelle cette chambre a déclaré approuver la loi organique que nous promulguons.

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est promulguée la loi organique n° 27-83 modifiant et complétant le dahir n° 1-77-177 du 20 joumada I 1397 (9 mai 1977) portant loi organique relative à la composition et à l'élection de la Chambre des représentants, adoptée par la Chambre des représentants, le 11 ramadan 1403 correspondant au 23 juin 1983 et dont la teneur suit :

Loi organique n° 27-83

modifiant et complétant le dahir n° 1-77-177 du 20 joumada I 1397 (9 mai 1977)
portant loi organique relative à la composition
et à l'élection de la Chambre des représentants

Article 1^{er}. — Les articles 1, 2 (3^e alinéa), 6 et 7 (2^e alinéa) du dahir n° 1-77-177 du 20 joumada I 1397 (9 mai 1977) portant loi organique relative à la composition et à l'élection de la Chambre des représentants sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« Article 1^{er}. — La Chambre des représentants se compose de 306 membres dont 204 élus au suffrage universel direct, 60 élus par un collège composé des conseillers communaux, 32 élus par des collèges formés des membres des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et d'industrie et des chambres d'artisanat et 10 élus par un collège formé des représentants des salariés. »

Article 2 (3^e alinéa). — Le collège des représentants des salariés est composé de l'ensemble :

- des délégués du personnel dans les entreprises ;
- des représentants du personnel aux commissions du statut et du personnel des entreprises minières ;
- des représentants du personnel au sein des commissions paritaires prévues par le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers du personnel communal et des personnels des établissements publics.

« Les représentants des salariés doivent être élus dans les formes et conditions légales applicables à chacune des catégories de personnel visées ci-dessus. »

Article 6. — Sont électeurs :

1° pour l'élection des représentants à élire au suffrage universel direct, les Marocains des deux sexes :

- inscrits sur les listes électorales communales, sous réserve des modifications qui peuvent être apportées à ces listes dans les cas prévus par l'article 14 du dahir portant loi n° 1-77-98 du 28 rebia I 1397 (19 mars 1977) relatif à l'établissement de nouvelles listes électorales communales ;

- ou immatriculés dans un poste diplomatique ou consulaire du Royaume du Maroc, à condition qu'ils soient, à la date du scrutin, âgés de 21 ans révolus et qu'ils ne se trouvent dans aucun des cas prévus à l'article 3 du dahir portant loi n° 1-77-98 du 28 rebia I 1397 (19 mars 1977) précité, sans préjudice de l'application, le cas échéant, de l'article 4 dudit dahir ;

« 2° pour l'élection des représentants à élire par chacun des collèges électoraux visés à l'article premier ci-dessus, les membres composant le collège intéressé. »

Article 7 (2° alinéa). — En outre :

1° les candidats aux élections au suffrage universel direct doivent être :

— inscrits sur les listes électorales communales s'ils se présentent dans une circonscription électorale située à l'intérieur du Royaume ;

— immatriculés dans un poste diplomatique ou consulaire du Royaume et remplissant les conditions requises pour être électeurs, s'ils se présentent dans une circonscription électorale créée hors du territoire du Royaume ;

« 2° Les candidats qui sollicitent les suffrages de l'un des collèges prévus à l'article premier ci-dessus doivent être membres du collège intéressé. »

Art. 2. — Le dahir précité n° 1-77-177 du 20 jourmada I 1397 (9 mai 1977) est complété par le chapitre VII *bis* suivant :

CHAPITRE VII BIS

Dispositions spéciales aux élections ayant lieu hors du territoire du Royaume

« *Article 49 bis.* — Les dispositions des chapitres IV, V, VI et VII ci-dessus sont applicables aux élections au suffrage universel direct ayant lieu hors du territoire du Royaume sous réserve des dispositions suivantes »

Article 49 ter. — La déclaration de candidature doit être déposée au poste diplomatique ou consulaire du chef-lieu de la circonscription électorale où le candidat se présente et comporter l'indication de l'ambassade ou du consulat où il est immatriculé.

La décision de rejet de candidature visée au dernier alinéa de l'article 22 ci-dessus est prise, le cas échéant, par l'ambassadeur ou le consul qui reçoit les déclarations de candidature.

« Le cautionnement prévu à l'article 25 ci-dessus doit être déposé entre les mains de l'agent comptable du poste diplomatique ou consulaire du chef-lieu de la circonscription électorale et peut, le cas échéant, être remboursé sur présentation de l'accusé de réception de la déclaration de retrait de candidature, délivré par l'ambassadeur ou le consul intéressé. »

Article 49 quater. — Toute propagande à l'étranger est interdite à moins qu'elle ne soit effectuée au moyen de contacts individuels entre candidats et électeurs, soit directement soit par correspondance sous plis fermés. L'affichage et les opérations électorales ne peuvent avoir lieu en dehors des ambassades et des consulats du Royaume qu'en accord avec les autorités compétentes du pays concerné.

Les cartes électorales sont établies et délivrées et les bulletins de vote sont confectionnés par l'ambassade ou le consulat où les électeurs sont immatriculés.

Les cartes électorales sont délivrées aux électeurs soit sur présentation de leur carte d'immatriculation, soit d'après leur fiche d'immatriculation tenue à l'ambassade ou au consulat.

L'ambassadeur ou le consul du poste où les électeurs sont immatriculés détermine les endroits où fonctionnent les bureaux de vote et, le cas échéant, le bureau centralisateur, désigne les présidents des bureaux de vote et les personnes appelées à les remplacer, le cas échéant, transmet à chaque bureau de vote l'état des électeurs dont il a à recevoir les suffrages, reçoit communication des noms des délégués des candidats habilités à contrôler les opérations électorales et leur délivre le document attestant cette qualité.

Les enveloppes destinées à contenir les bulletins de vote doivent être frappées du timbre de l'ambassade ou du consulat dont relève le bureau de vote.

« L'ambassadeur ou le consul peut prolonger, le cas échéant, la durée du scrutin sans toutefois que cette durée dépasse trois jours. »

Article 49 quinquies. — Le recensement des votes émis dans les différents bureaux de vote et la proclamation des résultats sont effectués dans chaque ressort diplomatique ou consulaire par le bureau centralisateur.

Ils sont constatés par un procès-verbal établi dans les conditions et formes prévues aux articles 33 et 35 (1^{er} alinéa) ci-dessus.

Les trois exemplaires de ce procès-verbal, auxquels sont jointes les annexes prévues par les deuxième et troisième alinéas de l'article 35 ci-dessus, sont, le premier conservé dans les archives de l'ambassade ou du consulat, le deuxième transmis au tribunal de première instance de Rabat et le troisième porté par l'ambassadeur ou le consul ou leur délégué au poste diplomatique ou consulaire du chef-lieu de la circonscription électorale.

Dans chaque cas, mention sera faite sur les enveloppes visées à l'article 35 ci-dessus de la circonscription électorale à laquelle est rattaché le ressort du poste diplomatique ou consulaire.

Dans l'ambassade ou le consulat du chef-lieu de la circonscription électorale fonctionne une commission de recensement composée comme suit :

- un magistrat désigné par le ministre de la Justice, président ;
- deux électeurs sachant lire et écrire désignés par l'ambassadeur ou le consul ;
- un représentant de l'ambassadeur ou du consul, secrétaire.

Cette commission effectue le recensement des votes de la circonscription électorale et en proclame les résultats.

Un exemplaire du procès-verbal visé à l'article 38 ci-dessus ainsi qu'un exemplaire des procès-verbaux des bureaux centralisateurs ou des bureaux de vote sont remis à l'ambassadeur ou au consul du chef-lieu de la circonscription électorale, le deuxième exemplaire est adressé au tribunal de première instance de Rabat et le troisième à la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême.

Les procès-verbaux des bureaux de vote, des bureaux centralisateurs et de la commission de recensement prévue ci-dessus peuvent être consultés par tout candidat au siège de l'ambassade ou du consulat dont relève le bureau de vote ou du chef-lieu de la circonscription électorale.

« Les listes d'émargement sont tenues à la disposition des électeurs au siège de l'ambassade ou du consulat dont relève le bureau du vote. »

Article 49 sexiès. — Les recours contre les décisions de rejet de candidature doivent être portés devant le tribunal de première instance de Rabat dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification du rejet. Toutefois, la demande formant recours peut être déposée au siège de l'ambassade ou du consulat, du chef-lieu de la circonscription électorale concernée, dans le délai d'un jour à compter de la date de notification de la décision du rejet de candidature.

L'ambassadeur ou le consul en avise, par télégramme, le secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Rabat, et lui transmet sur le champ la demande formant recours qui lui a été présentée.

Le tribunal notifie sa décision à l'intéressé et à l'ambassadeur ou au consul du chef-lieu de la circonscription électorale concernée.

Les décisions prises par les bureaux de vote, les bureaux centralisateurs et la commission de recensement prévue à l'article 49 *quinquies* ci-dessus peuvent être contestées, conformément aux dispositions de l'article 48 ci-dessus, devant la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême par les électeurs et les candidats intéressés.

« Le même recours est ouvert à l'ambassadeur ou au consul du chef-lieu de la circonscription électorale. »

Art. 2. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 rebia II 1404 (27 janvier 1984).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,
Mohammed KARIM-LAMRANI

3) POUVOIR LÉGISLATIF

Dahir n° 1-83-287 du 7 moharrem 1404 (14 octobre 1983) relatif à l'exercice du pouvoir législatif. (*BORM* n° 3702 bis du 14 octobre 1983).

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 19 ;

Considérant que la législature ayant commencé le vendredi 30 chaoual 1397 (14 octobre 1977) a pris fin le jeudi 6 moharrem 1404 (13 octobre 1983) ;

Considérant Notre décision de surseoir à l'organisation des élections législatives dans les circonstances actuelles.

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. — Le pouvoir législatif sera exercé par Notre Majesté du 7 moharrem 1404 (14 octobre 1983) jusqu'à l'ouverture de la première session parlementaire suivant les prochaines élections législatives.

Art. 2. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Scellé à l'ambassade du Royaume du Maroc à Paris, le 7 moharrem 1404 (14 octobre 1983).

Pour contresing :
Le Premier ministre,
Maati BOUABID

B. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1) DIVISION TERRITORIALE

Décret n° 2-83-556 du 27 rebia II 1403 (11 février 1983) modifiant et complétant le dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume. (*BORM* n° 3688 du 6 juillet 1983).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété;

Après avis conforme de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême n° 5 du 1^{er} jourmada II 1398 (9 mai 1978),

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}. — Les articles 1 (1^{er} alinéa) et 3 du dahir susvisé n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) sont modifiés et complétés comme suit :

« Article premier (1^{er} alinéa). — Le Royaume est divisé en trente neuf (39) provinces et huit (8) préfectures ainsi qu'en communes urbaines et rurales. »

Article 3. — Les préfectures visées à l'article premier ci-dessus sont :

La préfecture de Rabat ;

La préfecture de Salé ;

La préfecture de Skhirat-Temara ;

La préfecture de Casablanca-Anfa ;

La préfecture d'Aïn Sebaâ-Hay-Mohammadi ;

La préfecture d'Aïn-Chock-Hay Hassani ;
La préfecture de Ben Msick-Sidi Otmane ;
La préfecture de Mohammadia-Znata ;

Article 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel* et prendra effet à compter du 26 rebia II 1403 (10 février 1983).

Fait à Rabat, le 27 rebia II 1403 (11 février 1983).

Maati BOUABID

Pour contresigner :
Le ministre de l'intérieur
Driss BASRI.

2) NOMINATION DE 13 NOUVEAUX GOUVERNEURS

(*Le Matin du Sahara*, du 14 août 1983)

RABAT, 13 août (M.A.P.). — S.M., le Roi a nommé 13 nouveaux gouverneurs pour différentes provinces du Royaume. Il s'agit de MM. :

M'Hammed Laalej, à Meknès.
Bachir Ouedghiri, à Tétouan.
Mohamed Belmahi, à Settat.
Abdellatif Bouab, à Tanger.
Ali Kabiri, à Er-Rachidia.
Khalil Dakhil, à Smara.
Ahmed Amjad, à Khémisset.
Ahmed Bousfiha, à Figuig.
Mohamed Seffar, à Sidi Kacem.
Mohcine Terrab, à Safi.
Taieb Chaira, à Taroudant.
Rachid Douihi, à Boujdour.
Ghilani Dlimi, à Oued Ed-Dahab.

C. — ELECTIONS LOCALES ET NATIONALES
(1983 et 1984)

1) ÉLECTIONS COMMUNALES ET MUNICIPALES
(Scrutin du 10 juin 1983)

(Source : Ministère de l'Intérieur)
Résultats globaux

Inscrits	7 079 654
Votants	5 093 053
Exprimés	4 749 127
Bulletins nuls	343 926
Taux de participation	71,93 %

Tendances	Nombre de de candidats	Nombre de		Pourcentage voix obtenues sur voix exprimées
		Sièges	Voix (1)	
RNI	6 367	2 211	644 931	13,58 %
ISTIQLAL	10 133	2 605	853 893	17,98 %
MP	5 913	1 896	552 323	11,63 %
USFP	2 115	508	295 395	6,22 %
PND	6 211	1 839	550 423	11,59 %
UC	6 953	2 731	739 439	15,57 %
PPS	948	19	32 769	0,69 %
PDI	548	46	29 065	0,61 %
UNFP	—	—	—	—
MPDC	682	94	42 405	0,89 %
OADP	—	—	—	—
PA	157	21	9 413	0,19 %
PUSN	94	2	3 551	0,07 %
FLP	—	—	—	—
NEUTRES	14 041	3 451	1 003 490	21,13 %

(1) Total des voix élus et non-élus.

TABLEAU RÉCAPITULATIF
DE LA PRÉSIDENTE DES CONSEILS COMMUNAUX

Tendance politique	Communes urbaines			Communes rurales	Total général
	Municipalités	Centres autonomes	Total		
UC	21	13	34	153	187
PI	14	11	25	99	124
USFP	8	—	8	1	9
RNI	8	4	12	123	135
NEUTRES	3	5	8	186	194
MP	1	3	4	98	102
MPDC	1	—	1	4	5
PND	2	3	5	94	99
PDI	—	1	1	1	2
PA	—	—	—	1	1
TOTAL	58	40	98	760	858

2) ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin direct (14 septembre 1984)

Électeurs inscrits	7 414 846
Votants	4 999 646
Taux de participation	67,43 %
Suffrages exprimés	4 443 004

Tendance	Voix	%
UC	1 101 502	24,79
RNI	763 395	17,18
MP	695 020	15,64
PI	681 083	15,33
USFP	550 291	12,39
PND	396 370	8,92
PPS	102 314	2,30
MPDC	69 862	1,57
OADP	32 766	0,74
PA	20 465	0,46
PDI	20 126	0,45
PCS	9 810	0,22

Tendance	Sièges	%
UC	55	27,63
RNI	38	19,09
USFP	34	17,08
MP	31	15,57
PI	23	11,55
PND	15	7,53
PPS	2	1,00
OADP	1	0,50

Circonscriptions de l'Étranger (14-15-16 septembre 1984)

— France Nord	USFP	1 siège
— France Sud	PUSN	1 siège
— Belgique et Europe		
Nord-Est	UC	1 siège
Moyen-Orient	RNI	1 siège
Autres pays	ISTIQLAL	1 siège

Scrutin indirect (2 octobre 1984)*Collège des conseillers communaux :*

Électeurs inscrits	15 376
Votants	14 771
Taux de participation	96,40 %
Suffrages exprimés	14 248
Sièges à pourvoir	60

	Voix	Sièges
UC	4 676	18
MP	2 948	12
ISTIQLAL	2 183	11
RNI	2 170	11
PND	1 425	7
USFP	662	1
MPDC	172	0
PPS	4	0
PA	3	0

Autres collèges :

	Sièges
UC	9
RNI	11
ISTIQLAL	8
MP	5
PND	2
USFP	3
UMT	5

Total de la Chambre

UC	83 sièges	PND	24 sièges
RNI	61 sièges	UMT	5 sièges
MP	47 sièges	PPS	2 sièges
PI	43 sièges	OADP	1 siège
USFP	39 sièges	PUSN	1 siège
			soit : 306 sièges

D. — PARTIS POLITIQUES

1) CONGRÈS DU PPS (Parti du Progrès et du Socialisme)

Cf. Al Bayane du 25 au 27 mars 1983

Liste des Instances dirigeantes élues par le III^e Congrès

COMITÉ CENTRAL

Abboudi Mohamed	Grine M'hamed
Ajroud Saïd	Hachimi Azzouz
Alaoui Ismail	Husseini Omar
Azzaoui Mustapha	Khyari Thami
Belghiti Malika	Kibouch Mohamed
Ben Bella Mohamed	Labraïmi Mustafa
Benchekrone Mehdi	Latafi Ahmed Salem
Bennis Mohamed	Layachi Abdallah
Ben Sahraoui Lahbib	Lemniddem Mohamed
Bouabdallaoui Mohamed	Lemrini Amina
Boukioud Ahmed	Levy Simon
Bourquia Abdeslam	Loukili
Chouaib Mohamed Rifi	Mesbahi Mohamed
Chakkor Mohamed	Meskini Ahmed
Daher Abbès	Moucharik Mohamed
Douieb Abdelmajid	Mribah Abdelkader
El Fassi Abdelahad	Naciri Khalid
El Fassi Omar	Raïss Saïd
El Kouari El Mahjoub	Serbouti Ahmed
El Yahiaï Mohamed	Skalli Nouzha
El Yousfi Maati	Souheil Abdelwahed
Fethi Lakhdar	Wahmane Brahim
Ferhat Brahim	Yata Ali
Gharbaoui Ahmed	Zaki Ahmed
Gharbi Abdallah	Zekraoui Rahal

Les camarades nouvellement élus au Comité Central par le III^e Congrès

Acila Mohamed	Kabbaj Abderrahman
Alaoui Mustapha	Maata Hamid
Bachiri Ahmed	Soussi Mohamed
Belguendouz Abdelkrim	Oualalou Abdelhafid
Berrada Amal	Yata Nadir
Berrada Naima	Zaanouni Ahmed
Dlia Abdeslam	Zaoui Mustapha
El Fassi Youssef	

Le Bureau Politique

Lors de sa première session, tenue sur les lieux mêmes du III^e congrès le Comité Central a reconduit en son sein, à l'unanimité, les membres du Bureau Politique. Il s'agit des camarades :

Alaoui Ismail	Khyari Thami
Ben Bella Mohamed	Layachi Abdallah
Bourquia Abdeslam	Lévy Simon
Chouaib Mohamed Rifi	Moucharik Mohamed
Doueib Abdelmajid	Souheil Abdelwahed
El Fassi Omar	Yata Ali

Le Secrétariat du Comité Central

Le Secrétariat du Comité Central, tel qu'il a été choisi par ce dernier, lors de sa première session, se compose des camarades suivants :

Chouaib Rifi Mohamed	Yata Ali (secrétaire général,
El Fassi Omar	réélu à cette fonction par le CC).
Moucharik Mohamed	

La Commission nationale de contrôle politique

Cette commission se compose des camarades suivants, élus à cette responsabilité par le III^e Congrès :

Bellakhdayer Abderrahman	Idmahamma Abdellatif
Berrada Abdelkader	Laaroussi Abderral
El Badri Al Fannai Mohamed	Oubella Mohamed

La Commission nationale de contrôle financier

Les camarades dont les noms suivent en sont membres, élus par le III^e Congrès :

Belhame Ahmed	Farah El Houari
Bellakaf Laarbi	Grine Mohamed El Abiad

2) CONGRÈS DU RNI (Rassemblement National des Indépendants)

Cf. Al Maghrib, du 1^{er} au 5 avril 1983

La composition du Bureau exécutif

M. Ahmed Osman	M. Abdellatif Ghissassi
M. Dey Oul Sidi Baba	M. Mohamed Haddou Echiguer
M. Ahmed Lasky	M. Abdelkamel Reghayé
M. Alami Tazi	M. Mohamed Benaissa
M. Abdessamad Al Istiqsa	M. Mohamed Ibn Talib
M. Mohamed Belkhatat	M. Abdeslam Znined
M. Ahmed Alaoui	M. Abdane Tibari
M. Tayeb Bencheikh	M. Mohamed Rachidi
M. Mohamed Bouamoud	M. Ahmed Nadifi

3) CONGRÈS DE L'UC (Union Constitutionnelle)

du 8 avril 10 avril 1983

CASABLANCA, (MAP). — Le congrès constitutif de l'Union Constitutionnelle a clos ses travaux, dimanche soir au palais de la Foire internationale de Casablanca après avoir adopté les recommandations des commissions sociale, politique, organisationnelle et économique et élu M^r Maâti Bouabid, président de l'UC et les membres de la commission administrative et du bureau exécutif.

Bureau exécutif :

MM. Maâti Bouabid ; Abdellatif Semlali ; Abderrahmane Amalou ; Houceine Benabdellah ; Mohamed Alaoui ; Tahar Masmoudi ; Ahmed Haimar ; Noureddine Ben Omar ; Larbi Hassouni ; Abdeslam Bakkali ; Tahar Afifi ; Cherfaoui Mohamed ; Abderrahim Ben Abdeljilil ; Zerouali Braika, Benbara, Omar Belkiz et Mohmed Rassidi.

Le Congrès a également élu 18 membres de la commission administrative.

4) USFP (Union Socialiste des Forces Populaires)

— *Appel aux masses populaires à l'occasion des élections locales du 10 juin 1983. Cf. Lettre de l'USFP, mai 1983.*

— *Résolution du Comité Central concernant l'exclusion des « éléments provocateurs ». Lettre de l'USFP, ibid.*

Le Comité central de l'USFP, réuni le 8 mai 1983 au siège du Parti à Rabat,

— Ayant pris connaissance des mesures disciplinaires prises par les instances responsables du Parti tant au niveau provincial qu'au niveau du Bureau politique, à l'encontre d'éléments provocateurs.

— Enregistrant la détermination des membres du Comité Central représentant l'ensemble de la base du Parti pour mettre un terme au travail de sape méthodique entrepris depuis longtemps par ces éléments et qui vise à porter atteinte à l'unité du Parti et à sa ligne politique.

— Considérant les visées réelles de ces éléments destructeurs qui ont été dévoilées une fois pour toutes par le recours à des méthodes fascistes.

Le Comité central dans sa réunion du 8 mai 1983 :

1) Approuve, à l'unanimité les mesures d'exclusion prises par les instances du Parti à l'encontre d'anciens membres de la Commission administrative : Larbi Chtouki, Abderrahman Ben Ameur, Ahmed Izzi, Ahmed Benjelloun, Badii Mohamed El Amri, Mustapha El Malhaoui, El Moutaouakkil M'Barek, Mohamed Bougrine, Mounir Omar, Sassi Taieb, Arch Boukker.

2) Prend acte de la décision de la Fédération d'Agadir d'exclure, conformément à la volonté des militants de la base, le nommé Taieb Sassi.

3) Assure le Bureau politique de son soutien et lui demande de déployer tous les efforts nécessaires pour préserver l'unité de notre organisation et permettre à notre Parti de continuer d'assumer pleinement sa mission historique auprès des masses populaires.

4) Demande aux responsables locaux et provinciaux du Parti de prendre conformément au Règlement intérieur toutes les dispositions nécessaires pour défendre l'unité du Parti, ses principes fondamentaux et son attachement à la lutte, sur les fronts, pour le triomphe de la démocratie et du socialisme.

— *Rapport du Bureau politique devant le Comité Central, au sujet de l'éventuelle participation de l'USFP au « gouvernement d'Union Nationale et de Transition ».*

(Cf. Texte intégral in *Al Ittihad Ichiraqui*, 16 novembre 1983).

E. — SAHARA OCCIDENTAL

19^e sommet africain de l'OUA

(Addis-Abeba, 9 au 11 juin 1983)

TEXTE DE LA RÉSOLUTION SUR LE SAHARA

1) Prend acte du rapport du Comité de mise en œuvre des chefs d'État sur le Sahara occidental.

2) Exhorte les parties au conflit, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, à entreprendre des négociations directes en vue de parvenir à un cessez-le-feu visant à créer

les conditions nécessaires pour un référendum pacifique et juste en vue de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, un référendum sans aucune contrainte administrative ou militaire sous les auspices de l'OUA et des Nations Unies, et demande au Comité de mise en œuvre de veiller au respect du cessez-le-feu.

3) Invite le Comité de mise en œuvre à se réunir dès que possible et en collaboration avec les parties au conflit, pour définir les modalités et tout autre détail pertinent en vue de l'application du cessez-le-feu et de l'organisation du référendum en décembre 1983.

4) Demande aux Nations Unies d'installer conjointement avec l'OUA, une force de maintien de la paix au Sahara occidental en vue de garantir la paix et la sécurité au cours de l'organisation du déroulement du référendum.

5) Donne mandat au Comité de mise en œuvre de prendre avec la participation des Nations Unies toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'exécution correcte de la présente résolution.

6) Demande au Comité de mise en œuvre de faire rapport à la vingtième conférence au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des résultats du référendum en vue de permettre au vingtième sommet de prendre une décision finale sur tous les aspects de la question au Sahara occidental.

7) Décide de continuer à étudier la question du Sahara occidental.

8) Demande au Comité de mise en œuvre, dans le cadre de son mandat, de tenir compte des procès-verbaux des 18^e et 19^e sessions ordinaires sur le problème du Sahara occidental et à cet effet invite le secrétaire général de l'OUA à mettre à la disposition du Comité tous les textes des procès-verbaux sus-spécifiés.

9) Se félicite de l'attitude constructive des dirigeants sahraouis qui, en se retirant volontairement et provisoirement, ont permis au 19^e Sommet de se réunir.

III. — Statistiques

A. — TABLEAUX CHIFFRÉS DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE EN 1983

1) Évolution du produit intérieur brut (Prix courants)

En millions de dirhams	1981	1982*	1983*
<i>Activités primaires</i>	11 422	16 256	15 977
Agriculture, sylviculture et pêche	11 422	16 256	15 977
<i>Activités secondaires</i>	25 762	28 457	30 200
Industrie extractive	4 255	4 036	3 996
Énergie et eau	2 727	3 254	3 448
Industrie manufacturière	13 416	14 570	15 954
Bâtiment et travaux publics	5 364	6 597	6 802
<i>Activités tertiaires</i>	29 595	33 836	35 917
Transports et communications	3 429	3 982	4 478
Autres services	11 192	12 658	13 730
Commerce	14 974	17 196	17 709
<i>Production intérieure brute</i>	66 779	78 549	82 094
<i>Administrations publiques</i>	9 958	11 539	12 495
<i>Produit intérieur brut</i>	76 737	90 088	94 589

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

Source : Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle.

2) Investissements et épargne (Prix courants)

En millions de dirhams	1979*	1980*	1981*	1982*	1983*
Formation brute de capital fixe	14 876	14 811	16 825	21 091	20 705
Variation des stocks	+ 319	+ 1 057	+ 362	- 120	- 1 245
<i>Investissements</i>	<i>15 195</i>	<i>15 868</i>	<i>17 187</i>	<i>20 971</i>	<i>19 460</i>
Déficit en ressources	7 190	7 114	10 537	11 907	7 698
<i>Épargne intérieure brute</i>	<i>8 005</i>	<i>8 754</i>	<i>6 650</i>	<i>9 064</i>	<i>11 762</i>
Revenu net de l'extérieur	1 412	1 549	1 202	481	859
<i>Épargne nationale brute</i>	<i>9 417</i>	<i>10 303</i>	<i>7 852</i>	<i>9 545</i>	<i>12 621</i>

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

Source : Ministère du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle.

3) Agriculture

*Évolution des superficies, des récoltes et des rendements
des céréales principales
(Importations)*

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1981-1982			1982-1983			1983	
	Super- ficie	Produc- tion	Rende- ment	Super- ficie	Produc- tion	Rende- ment	Poids	Valeur*
Blé dur	1 107	14 062	12,7	1 286	12 385	9,6		
Blé tendre	579	7 772	13,4	690	7 317	10,6		
Orge	2 046	23 337	11,4	2 151	12 277	5,7		
Mais	400	2 469	6,2	435	2 584	5,9		
Total	4 132	47 640	11,5	4 562	34 563	7,6	19 000	2 013

* en million de DH

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

*Commercialisation officielle des céréales
(production locale)*

En milliers de quintaux	Mai 81 - Avril 82	Mai 82 - Avril 83	Mai-Déc. 83
Blé dur	4 383	4 793	3 533
Blé tendre	331	514	54
Orge	1 445	1 754	265
Mais	553	687	408
Total	6 712	7 748	4 260

Source : Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses

*Évolution des superficies, des récoltes
et des rendements des légumineuses*

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1981-1982			1982-1983		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	111	987	8,9	171	1 422	8,3
Pois chiches	60	509	8,5	65	559	8,6
Petits pois	34	218	6,4	48	222	4,6
Lentilles	39	253	6,5	79	320	4,0
Divers	51	249	4,9	50	329	6,6
Total	295	2 216	7,5	413	2 852	6,9

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Exportations de primeurs

En milliers de tonne	Oct. 80 — Sept. 81		Oct. 81 — Sept. 82		Oct. 82 — Sept. 83	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	55	85	56	90	47	64
Pommes de terre	26	28	21	21	37	39
Autres légumes	4	6	2	4	2	3
Total	85	119	79	115	86	106

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

Production et exportations d'agrumes

En milliers de tonnes	Octobre 1980 - Juillet 1981			Octobre 1981 - Juillet 1982			Octobre 1982 - Juillet 1983		
	Produc- tion	Exportations		Produc- tion	Exportations		Produc- tion	Exportations	
		CEE	Total		CEE	Total		CEE	Total
Oranges	680	215	487	679	246	420	672	284	443
Petits fruits	303	126	200	297	99	181	243	101	156
Divers	20	—	3	19	2	4	15	1	2
Total	1 003	341	690	995	347	605	930	386	601

Source : Office de commercialisation et d'exportation

*Évolution des cultures de la betterave sucrière
et de la production de sucre correspondante*

	Superficies récoltées (hectares)	Récolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (tonnes)
1981-1982*				
Gharb	25 890	673 760	26,0	92 100
Tadla	19 990	953 010	47,7	130 400
Doukkala	10 600	665 090	62,7	81 600
Moulouya	830	21 700	26,0	8 400
Total	57 310	2 313 560	40,4	312 500
1982-1983				
Gharb	23 970	683 440	28,5	108 000
Tadla	25 360	960 130	37,9	117 300
Doukkala	13 120	815 790	62,2	114 800
Moulouya	4 030	123 200	30,6	13 700
Total	66 480	2 582 560	38,8	353 800

* Chiffres rectifiés.

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire.

*Évolution des cultures de la canne à sucre
et de la production de sucre correspondante*

	Superficie (en hectares)		Rendement (t/ha)	Production (en tonnes)			Production de sucre (tonnes)
	plantée	récoltée		usinée	boutures	Total	
1981							
Gharb	10 822	6 500	89,7	556 434	26 355	582 789	49 095*
Moulouya	1 085	745	53,2	37 298	2 336	39 634	3 215*
Total	11 907	7 245	85,9	593 732	28 691	622 423	51 310
1982*							
Gharb	12 053	6 850	69,5	462 579	13 469	476 048	45 233
Moulouya	1 124	842	49,1	39 308	2 016	41 324	3 765
Total	13 177	7 692	67,3	501 887	15 485	517 372	48 998
1982*							
Gharb	14 163	8 760	83,6	705 847	26 675	732 522	70 300
Moulouya	1 474	634	49,8	29 069	2 485	31 554	3 100
Total	15 637	9 394	81,3	734 916	29 160	764 076	73 400

* Chiffres rectifiés.

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire.

Activité sucrière (en 1 000 tonnes)

	1982	1983	Variation en %
Production locale	374,6	426,8	+ 13,9
Dont :			
A partir de la betterave	318,8	353,4	+ 10,8
A partir de la canne	55,9	73,4	+ 31,3
Importation (brut et raffiné)	270	248	- 8,3
Mise à la consommation	600,3	645,5	+ 7,4

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

4) Mines et Énergie*Évolution de la production et des exportations des principaux produits miniers*

En milliers de tonnes	Production			Exportations		
	1981	1982*	1983**	1981	1982*	1983**
Anthracite	703,0	735,0	751,0	60,7	28,3	37,5
Pétrole brut	18,6	15,2	17,5	—	—	—
Indice d'extraction (1)	97	101	110	—	—	—
Phosphates secs	18 562,2	17 021,5	19 845,3	15 635,5	13 976,0 (2)	14 652,9 (3)
Barytine	463,9	515,7	275,0	328,5	364,1	347,5
Minerai de fer	49,9	223,8	252,5	70,2	234,0	150,6
Minerai de plomb	168,4	148,0	145,0	87,9	55,7	64,4
Manganèse chimique	109,6	96,5	73,5	98,2	81,9	57,7
Minerai de cuivre	23,1	62,8	69,2	20,6	59,0	66,7
Fluorine	66,7	50,2	60,3	53,2	60,5	54,0
Minerai de zinc	14,7	22,4	14,0	16,8	16,4	14,1
Minerai d'antimoine	1,1	2,0	1,0	1,2	1,7	1,1
Minerai de cobalt	6,3	6,3	—	6,3	5,6	2,2

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de pyrrhotine, de fer, de plomb, de zinc, de barytine, de fluorine, de manganèse chimique, de cobalt et de cuivre — les substances à usage énergétique telles que l'anthracite et le pétrole sont comprises dans l'indice de l'énergie.

(2) En valeur 3 445 millions de DH.

(3) En valeur 3 531 millions de DH.

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'Énergie et des Mines.

Évolution de la balance énergétique

En milliers de « tonnes équivalent pétrole » (TEP)	1981		1982*		1983**	
	Total	%	Total	%	Total	%
<i>Consommation</i>						
Charbon	445	10	438	9,3	560	11,5
Produits pétroliers (1)	3 897	83	4 085	86,3	4 103	84,6
Gaz naturel	65	1	60	1,3	63	1,3
Électricité hydraulique	266	6	149	3,1	125	2,6
Total	4 673	100	4 732	100	4 851	100
<i>dont fournis localement :</i>						
Anthracite	416	54	396	64	374	64,6
Pétrole et gaz naturel	82	11	74	12	79	13,8
Électricité hydraulique	266	35	149	24	125	21,6
Total	764	100	619	100	578	100
<i>Déficit énergétique</i>	3 909		4 113		4 273	
en pourcentage de la consommation globale		84		87		88

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

	1982		1983	
	Poids (1)	Valeur (2)	Poids	Valeur
Importations de pétrole	4 408	6 592	4 158	6 330

(1) Milliers de tonnes

(2) Millions de DH

5) Les Équilibres Extérieurs*Évolution de la Balance des Paiements*

Soldes en millions de dirhams	1979	1980	1981	1982	1983
Biens et services	- 9 568	- 9 984	- 15 157	- 17 346	- 13 353
Paiements de transfert	+ 3 599	+ 4 395	+ 5 527	+ 5 909	+ 6 945*
Opérations courantes	- 5 969	- 5 589	- 9 630	- 11 437	- 6 408
Capitaux extérieurs	+ 5 843	+ 5 472	+ 9 183	+ 12 605	+ 5 879
— Capitaux non monétaires	(5 764)	(4 612)	(8 284)	(9 720)	(5 041)
— Allocations DTS	(79)	(79)	(78)	—	—
— Facilités du F.M.I.	—	(781)	(821)	(2 885)	(838)
Balance des paiements	- 126	- 117	- 447	+ 1168	- 529

* dont 6 515 millions de DH, au titre des transferts d'économies sur salaires des Travailleurs marocains à l'étranger, qui ont progressé de 1 400 millions par rapport à 1982 soit 27,4 % d'augmentation.

Répartition des échanges par zones géographiques et monétaires

En millions de dirhams	Importations C.A.F.		Exportations F.O.B.		Soldes	
	1982	1983*	1982	1983*	1982	1983*
<i>Communauté économique européenne</i>	<i>10 913</i>	<i>9 716</i>	<i>6 770</i>	<i>7 691</i>	<i>- 4 143</i>	<i>- 2 025</i>
France	6 420	5 137	2 981	3 388	- 3 439	- 1 749
Allemagne Fédérale	1 253	1 234	992	1 129	- 261	- 105
Italie	1 069	1 233	829	902	- 240	- 331
Grande-Bretagne	912	958	511	605	- 401	- 353
Pays-Bas	610	497	681	774	+ 71	+ 277
U.E. belgo-luxembourgeoise	503	505	573	638	+ 70	+ 133
Autres pays de la CEE	146	152	203	255	+ 57	+ 103
<i>Autres principaux pays partenaires</i>	<i>11 249</i>	<i>11 901</i>	<i>2 521</i>	<i>3 019</i>	<i>- 8 728</i>	<i>- 8 882</i>
Espagne	1 852	1 874	839	1 048	- 1 013	- 1 826
Pays arabes	5 489	5 418	536	752	- 4 953	- 4 666
U.S.A.	1 549	2 488	157	190	- 1 392	- 2 298
U.R.S.S.	1 339	1 400	254	248	- 1 085	- 1 152
Japon	617	430	364	494	- 253	+ 64
Pologne	403	291	371	287	- 32	+ 4
<i>Divers</i>	<i>3 828</i>	<i>3 974</i>	<i>3 149</i>	<i>4 014</i>	<i>- 679</i>	<i>+ 40</i>
<i>Total</i>	<i>25 990</i>	<i>25 591</i>	<i>12 440</i>	<i>14 724</i>	<i>- 13 550</i>	<i>- 10 867</i>
dont: Zone franc	—	5 543	—	3 610	—	- 1 933
Zone convertible	25 990	20 043	12 417	11 102	- 13 573	- 8 941
Zone bilatérale	—	5	23	12	+ 23	+ 7

* Chiffres provisoires.

Source : Office des changes.

Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1981		1982		1983*	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	10 936	22 455	10 740	25 990	10 675	25 591
Exportations F.O.B.	19 702	12 003	18 350	12 440	18 546	14 724
Solde	+ 8 766	- 10 452	+ 7 610	- 13 550	+ 7 871	- 10 867
Couverture en %	—	53,5	—	47,9	—	57,5

* Chiffres provisoires.

Source : Office des changes.

6) Les équilibres intérieurs

Évolution des prévisions budgétaires

En millions de dirhams	Plafonds des charges		Ressources**		Soldes	
	1982	1983*	1982	1983*	1982	1983*
<i>Budget général</i>	39 361	38 129	33 045	33 079	- 6 316	- 5 050
Fonctionnement	18 104	18 859				
Dette publique	4 450	5 700				
Investissement	16 807	13 570				
<i>Budgets annexes</i>	1 621	1 897	1 621	1 897	—	—
<i>Comptes spéciaux</i>	5 783	6 029	5 233	4 858	- 550	- 1 171
<i>Lois de finances</i>	46 765	46 055	39 899	39 834	- 6 866	- 6 221

* Loi de finances rectificative pour 1983. Cf. *BORM* (3691 bis) 30/7/83 : 486-502.

** Les ressources du budget général se répartissent comme suit :

- Recettes ordinaires : 22 595 millions en 1982 et 23 429 millions en 1983.
- Recettes d'emprunts : 10 450 millions en 1982 et 9 650 millions en 1983.

Exécution de la loi de Finances

En millions de dirhams	1982	1983
Recettes ordinaires	20 480	21 094
Dépenses ordinaires	21 830	23 026
Déficit ordinaire	- 1 350	- 1 932
Dépenses d'équipement	12 481	7 979
<i>Déficit budgétaire</i>	- 13 831	- 9 911
Solde des budgets annexes et des comptes spéciaux	+ 1 283	+ 407
Fonds réservés pour dépenses ordonnancées	+ 2 061	- 2 282
<i>Déficit de trésorerie</i>	- 10 487	+ 11 786
<i>Financement</i>	+ 10 487	+ 11 786
Concours extérieurs	+ 7 638	+ 4 557
Facilités du F.M.I.	+ 2 885	+ 839
Emprunts intérieurs	+ 1 960	+ 4 137
(dont concours des banques)	(+ 839)	(+ 3 246)
Dépôts au Trésor et au C.C.P.	- 565	- 290
(dont dépôts à caractère monétaire)*	(- 338)	(- 284)
Avances brutes de la Banque du Maroc	+ 1 345	+ 2 557
Opérations à classer et à régulariser	- 86	- 14

* Dépôts des particuliers, dépôts-importation et autres dépôts des banques au Trésor et au Centre de chèques postaux.

B. — AUTRES STATISTIQUES

1) Recensement général de la population

Cf. BORM (3679) 4/5/83 : 285-334

Population totale : 20 419 555

a) Population, superficie et densité de la population
Année 1982

Code géographique	Provinces et Préfectures	Population totale (1)	Superficie en km ² environ	Densité au km ²
01	Agadir	579 741	5 910	98,1
02	Al Hoceima	311 298	3 550	87,7
03	Azilal	387 115	10 050	38,5
04	Béni Mellal	668 703	7 075	94,5
05	Ben Slimane	174 464	2 760	63,2
06	Boujadour	8 481	100 120	0,1
07	Boulmane	131 470	14 395	9,1
08	Chefchaouen	309 024	4 350	71,0
09	El Jdadida	763 351	6 000	127,2
10	El Kalâa Sraghna	577 595	10 070	57,4
11	Errachidia	421 207	59 585	7,1
12	Essaouira	393 683	6 335	62,1
13	Es Semara	20 480	61 760	0,3
14	Fès	805 464	5 400	149,2
15	Figuig	101 359	55 990	1,8
16	Guelmim	128 676	28 750	4,5
17	Ifrane	100 255	3 310	30,3
18	Kénitra	715 967	4 745	150,9
19	Khémisset	405 836	8 305	48,9
20	Khénifra	363 716	12 320	29,5
21	Khouribga	437 002	4 250	102,8
22	Laâyoune	113 411	39 360	2,9
23	Marrakech	1 266 695	14 755	85,8
24	Meknès	626 868	3 995	156,9
25	Nador	593 255	6 130	96,8
26	Ouarzazate	533 892	41 550	12,8
27	Oued Eddahab	21 496	50 880	0,4
28	Oujda	780 762	20 700	37,7
29	Safi	706 618	7 285	97,0
30	Settat	692 359	9 750	71,0
31	Sidi Kacem	514 127	4 060	126,6
32	Tanger	436 227	1 195	365,0
33	Tan-Tan	47 040	17 295	2,7
34	Taounate	535 972	5 585	96,0
35	Taroudant	558 501	16 460	33,9
36	Tata	99 950	25 925	3,9
37	Taza	613 485	15 020	40,8
38	Tétouan	704 205	6 025	116,9
39	Tiznit	313 140	6 960	45,0
40	Wilaya de Casablanca	2 436 664	1 615	1 508,8
41	Préfecture de Rabat-Salé	1 020 001	1 275	800,0
	Ensemble	20 419 555	710 850	28,7

(1) Recensement général de la population et de l'habitat (septembre 1982).

Source : Direction de la Statistique.

b) *Population totale du Maroc selon le sexe et les groupes d'âge*
Année 1982 (résultat du R.G.P.H. de 1982)

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
0-4	1 577 219	1 533 253	3 110 382
5-9	1 492 263	1 438 530	2 930 793
10-14	1 323 818	1 256 316	2 580 134
15-19	1 100 678	1 134 153	2 234 831
20-24	997 446	1 000 253	1 997 699
25-29	787 171	770 626	1 557 797
30-34	566 134	581 395	1 147 529
35-39	397 216	446 247	843 463
40-44	397 412	484 814	882 226
45-49	352 350	363 993	716 343
50-54	338 002	371 692	709 694
55-59	238 285	212 042	450 327
60 ans et plus	668 174	620 159	1 288 333
Tous âges	10 236 078	10 213 473	20 449 551 (1)

(1) Données résultant de l'exploitation sur un échantillon de 5 %. Les différences qui pourraient être constatées au niveau de l'effectif total de la population légale en comparaison avec la population légale du Maroc proviennent de l'erreur de sondage.

Source : Direction de la Statistique.

c) *Population selon le type d'activité et le sexe (1)*
Année 1982

	Hommes	Femmes	Total
Ensemble des actifs.....	4 817 980	1 181 280	5 999 260
— Actifs occupés	4 301 848	1 055 230	5 357 078
— Chômeurs	516 132	126 050	642 182
Ensemble des inactifs.....	5 234 909	9 025 663	14 260 572
— Femmes au foyer	—	4 341 981	4 341 981
— Scolarisés	2 199 713	1 351 511	3 551 224
— Autres inactifs	3 035 196	3 332 171	6 367 367
Total	10 052 889	10 206 943	20 259 832

Source : Direction de la Statistique (R.G.P.H. 1982).

d) *Pourcentage de la population active*
selon les 3 grands secteurs d'activité

	1971	1982
Secteur primaire	52,2	40,3
Secteur secondaire	14,7	23,2
Secteur tertiaire	33,1	36,5

e) Taux d'activité selon le sexe et le milieu

	Hommes		Femmes		Total	
	1971	1982	1971	1982	1971	1982
Milieu urbain	42,2	46,5	10,8	14,7	26,2	30,4
Milieu rural	45,7	48,9	6,4	9,3	26,3	29,0
Total	44,5	47,9	8,0	11,6	26,2	29,6

(1) Non compris la population comptée à part.

f) Les villes

Population (recensement 1982)
des principales villes (en milliers)

1. Casablanca	2 139	14. Mohammédia	105
2. Rabat (1)	519	15. Beni-Mellal	95
3. Fès	448	16. El Jadida	81
4. Marrakech	440	17. Taza	77
5. Meknès	320	18. Ksar el-Kébir	74
6. Salé (1)	289	19. Settat	65
7. Tanger	266	20. Larache	64
8. Oujda	260	21. Nador	62
9. Tétouan	200	22. Berkane	60
10. Safi	197	23. Khémisset	59
11. Kénitra	188	24. Sadi Kacem	56
12. Khouribga	127	25. Oued Zem	54
13. Agadir	110	26. Sidi Slimane	50

(1) Ces deux villes forment une seule agglomération.

2) Enseignement

a) Effectifs scolaires et universitaires au Maroc
selon le niveau d'enseignement et le sexe (1)

Cycles	1982-83	1983-84	Variation en %
<i>Primaire</i>	<i>2 377 568</i>	<i>2 405 735</i>	<i>+ 1,2</i>
dont :			
Masculin	1 485 104	1 501 678	+ 1,1
Féminin	892 464	904 057	+ 1,3
% F/Total	37,5	37,6	
<i>Secondaire</i>	<i>902 234</i>	<i>970 111</i>	<i>+ 7,5</i>
dont :			
Masculin	553 845	590 173	+ 6,6
Féminin	348 389	379 938	+ 9,1
% F/Total	38,6	39,2	
<i>Universitaire</i>	<i>82 944</i>	<i>99 637</i>	<i>+ 8,3</i>
dont :			
Masculin	59 014	67 988	+ 8,7
Féminin	23 930	31 649	+ 7,6
% F/Total	28,8	31,8	

(1) Non compris le privé.

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.

b) Taux d'analphabétisme selon le sexe et le milieu
Année 1982

	Hommes	Femmes	Total
Milieu urbain	30	57	44
Milieu rural	68	95	82
Total	51	78	65

c) Taux de scolarisation (Enfants ayant 7 ans) selon le sexe et le milieu
Année 1982

	Garçons	Filles	Total
Milieu urbain	82,6	76,4	79,5
Milieu rural	48,9	19,8	34,5
Total	60,7	39,9	50,2

d) Effectifs des étudiants dans les écoles supérieures

	81-82	82-83
— École Hassania des sciences de l'ingénieur	1 024	1 081
— ENA de Meknès	281	309
— École Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé ..	77	81
— École Nationale de l'Industrie Minérale	387	369
— École Nationale des Postes et des Télécommuni- cations	245	303
— Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée	289	356
— Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II	1 744	1 868
— Institut Supérieur de Journalisme	193	199
— École Nationale d'Administration Publique	758	974
— École de Perfectionnement des Cadres de Kénitra	76	84
— École des Sciences de l'Information	213	227
— Institut National d'Études Judiciaires	121	55 (R)
— Institut Supérieur du Commerce et d'Administra- tion des Entreprises	676	698
— Institut Supérieur de Tourisme	142	149
— Institut Royal de la formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports	317	364
— Institut Supérieur des Études Maritimes	292	212
— École Royale Navale de Casablanca	80	96
— École Royale de l'Air de Marrakech	188	...
— Académie Royale de Meknès	721	...
— Centre de Formation de la RAM	...	46
— Institut National d'Architecture	167	203
— Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	52	54
— Dar El-Hadith El-Hassania	159	103
— Centre de Formation des Techniciens de l'Aéro- nautique civile et de la Météorologie	...	138
Total	8 202	7 969 (R)

Source : Ministère du Plan, de la Formation des Cadres et de la Formation Professionnelle.

e) *Évolution des effectifs scolaires et universitaires au Maroc
selon le niveau et le type d'enseignement*

Cycles	81-82	82-83	83-84
<i>Primaire</i>	2 309 696	2 449 584	2 467 611
Dont :			
Public	2 240 560	2 377 568	2 405 735
Privé	69 136	72 016	61 876 (1)
<i>Écoles régionales d'instituteurs</i>	7 573	7 812	5 371 (2)
<i>Secondaire</i>	882 321	968 150	1 045 956
Dont :			
Public bilingue	799 402	878 574	946 526
Public arabisé	6 276	6 067	5 879
Public originel	17 376	17 593	17 706
Privé	59 267	65 916	75 845
<i>Universitaire</i>	96 953	82 944 (3)	99 637
Université Mohammed V	35 936	25 854	24 474
Université Hassan II	21 042	19 983	24 089
Université Mohammed Ben Abdallah	18 203	17 734	24 317
Université Qaraouiye	5 013	3 184	3 592
Université Mohammed I ^{er}	7 051	6 565	9 173
Université Cadi Iyad	9 708	9 624	13 992

(1) Non compris les données de 11 délégations.

(2) Fermeture de 2 écoles.

(3) Diminution des étudiants fonctionnaires (Autorisation de poursuite des études).

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.